



**SECURITY COUNCIL  
OFFICIAL RECORDS**

" TWENTY-FIRST YEAR

**1272**

*nd MEETING: 1 FEBRUARY 1966*

*ème SÉANCE: 1er FÉVRIER 1966*

*VINGT ET UNIÈME ANNÉE*

**CONSEIL DE SÉCURITÉ  
DOCUMENTS OFFICIELS**

*NEW YORK*

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1272) . . . . .	1
Adoption of the agenda . . . . .	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1272) . . . . .	1
Adoption de l'ordre du jour . . . . .	1

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

Documents of the Security Council (symbol S/...) are normally published in quarterly *Supplements of the Official Records of the Security Council*. The date of the document indicates the supplement in which it appears or in which information about it is given.

The resolutions of the Security Council, numbered in accordance with a system adopted in 1964, are published in yearly volumes of *Resolutions and Decisions of the Security Council*. The new system, which has been applied retroactively to resolutions adopted before 1 January 1965, became fully operative on that date.

\*

\* \*

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

TWELVE HUNDRED AND SEVENTY-SECOND MEETING  
Held in New York, on Tuesday, 1 February 1966, at 3.30 p.m.

MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DOUZIÈME SÉANCE  
Tenue à New York, le mardi 1er février 1966, à 15 h 30.

*President:* Mr. Akira MATSUI (Japan).

Present: The representatives of the following States: Argentina, Bulgaria, China, France, Japan, Jordan, Mali, the Netherlands, New Zealand, Nigeria, Uganda, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1272)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 31 January 1966 from the Permanent Representative of the United States of America to the United Nations addressed to the President of the Security Council (S/7105).

Adoption of the agenda

1. The PRESIDENT (translated from French): Several members of the Council still wish to be heard on the question of the adoption of the agenda. I give the floor to the first speaker on my list, the representative of Uganda.

2. Mr. KIRONDE (Uganda): I should first like to express how gratified my delegation is at the warm welcome that my new colleagues and myself received this morning. We are especially gratified at the welcome which the representative of France gave to me and my colleagues who represent, as he termed it, the third world. This I regard as very apt. The international situation has been in a mess literally for decades and centuries. It is my firm conviction that the small and medium Powers, which in the main comprise the so-called third world, would greatly contribute to world peace and security and general economic and social development, if only—and it is a big if—the big Powers would let them.

3. There is indeed urgent need for a third point of view to be put before the world forum. We have all heard the points of view of the two opposing camps expressed ad nauseam; we all know how irreconcilable those attitudes have become. The Ugandan Government and my colleagues represent the third point of view. It is true indeed that ours is yet but a small voice in the wilderness; but we have a duty to perform, and we intend to perform it, because we owe it to mankind to see that a new and better world emerges and that international peace and security are established.

*Président:* M. Akira MATSUI (Japon).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Argentine, Bulgarie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Jordanie, Mali, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1272)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 31 janvier 1966, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/7105).

Adoption de l'ordre du jour

1. Le PRESIDENT: Plusieurs membres du Conseil restent à entendre sur la question de l'adoption de l'ordre du jour. Je donne la parole au premier orateur inscrit, le représentant de l'Ouganda.

2. M. KIRONDE (Ouganda) [traduit de l'anglais]: Je tiens d'abord à dire combien ma délégation est touchée de l'accueil chaleureux qui a été fait à mes collègues et à moi-même ce matin. Nous sommes particulièrement reconnaissants des paroles de bienvenue que nous a adressées le représentant de la France, qui a dit que nous représentions le tiers monde. A mon avis, cette expression est fort juste. La situation internationale est dans la plus grande confusion depuis des dizaines d'années, sinon depuis des siècles. Je suis fermement convaincu que les petites et moyennes puissances, qui forment, dans l'ensemble, ce qu'on appelle le tiers monde, pourraient grandement contribuer à la paix et à la sécurité mondiales, ainsi qu'à son développement économique et social général, si seulement — et c'est un grand si — les grandes puissances leur en laissent la possibilité.

3. Il est bien nécessaire en effet que l'Organisation internationale entende d'urgence un troisième point de vue. Nous avons tous entendu les deux camps opposés exposer jusqu'à la nausée leurs points de vue et nous savons tous que leurs positions sont inconciliables. Le Gouvernement ougandais et mes collègues représentons le troisième point de vue. Il est vrai que notre voix est une voix bien faible qui crie dans le désert; mais nous avons envers l'humanité un devoir à remplir et nous sommes décidés à nous en acquitter: celui de chercher à édifier un monde nouveau et meilleur et à assurer la paix et la sécurité internationales.

4. I should like to declare here and now that my delegation has no intention of siding with one or other of the big Powers. Uganda intends, during its short tenure of office, to side with truth and justice, come what may, wherever that truth and justice may be found. Attempts have already been made by the mass media to classify as pro-West and pro-East the African States that are members of the Security Council. I am not surprised, for the unthinking masses, to which the mass media generally cater, are blind to all other colours than black or white. Either a nation is pro-Communist or anti-Communist; grays and yellows do not exist. I should like to warn those who are trying to categorize Uganda that they will have to look in new and unfamiliar directions. Uganda intends to be true to its policy of strict non-alignment. By that I mean positive neutrality, to undertake that line which is fair and just and conducive to international peace and well-being.

5. It is the view of my delegation that, for an effective and meaningful treatment of the subject which is on the provisional agenda, we must go to the root cause of the problem. I do not subscribe to the view that the Security Council is not the appropriate forum in which to consider the issue of Viet-Nam. The Security Council is the one organ of this Organization which has been charged with the primary responsibility for the peace and security of the world. The issue of Viet-Nam should have been brought before the Council by the United States—or, in fact, by any other member of the Security Council—long before the bombings of North Viet-Nam ever began. The United States should have brought this issue before the Security Council before it became so deeply involved in the Viet-Nameese mess.

6. My delegation welcomes the United Nations draft resolution [S/7106], indicating as it does that the United States is now trying to repair its past mistake of bypassing the Security Council, of which it itself is a permanent and highly significant member, and that it is now bringing the matter before this Council, which is the right one to treat this matter.

7. I said earlier that we must go to the root cause of the trouble. The Security Council has the primary responsibility for the maintenance of world peace and security. It cannot achieve this by plastering over a cankerous sore in the body politic which requires careful diagnosis and effective prescription. The Security Council can reach the right decision only by hearing direct evidence from the four parties concerned: namely, the People's Republic of China, the National Liberation Front, the South Viet-Nameese people and the North Viet-Nameese people. Until I can be assured that an invitation will be extended by this Council to all the parties involved, I cannot agree that any useful purpose would be served by inscribing this item on the agenda.

4. Qu'il me soit permis de déclarer dès maintenant que ma délégation n'a pas l'intention de prendre parti pour l'une ou l'autre des grandes puissances. L'Ouganda est résolu, pendant le peu de temps qu'il siégera au Conseil de sécurité, à prendre parti pour la vérité et la justice, quoi qu'il advienne et où qu'elles se trouvent. On a déjà essayé, par les moyens d'information de masse, de diviser les Etats africains membres du Conseil de sécurité en Etats pro-Ouest et Etats pro-Est. Cela ne me surprend pas car les masses, qui ne se donnent pas la peine de réfléchir et auxquelles ces moyens d'information s'adressent généralement, ne voient pas d'autres couleurs que le blanc et le noir. Une nation est soit procommuniste soit anticommuniste, les tons gris ou jaunes n'existent pas. Je tiens à avertir ceux qui essaient d'étiqueter l'Ouganda, qu'ils doivent se tourner vers des directions nouvelles, vers des directions qui pourront leur paraître curieuses. L'Ouganda est résolu à rester fidèle à sa politique de strict non-alignement. J'entends par là une neutralité positive qui nous permette de prendre une position équitable et juste propre à favoriser la paix et le bien-être dans le monde.

5. De l'avis de ma délégation, si le Conseil de sécurité veut examiner utilement la question inscrite à son ordre du jour provisoire il faut qu'il aille au cœur du problème. Je ne souscris guère à la manière de voir selon laquelle le Conseil de sécurité n'est pas l'instance appropriée pour examiner le problème du Viet-Nam. Le Conseil de sécurité est l'organe de l'Organisation des Nations Unies auquel a été confiée la responsabilité primordiale de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. La question du Viet-Nam aurait dû être portée devant le Conseil de sécurité par les Etats-Unis — ou d'ailleurs par n'importe quel autre membre du Conseil — bien avant le début des bombardements du Viet-Nam du Nord. Les Etats-Unis auraient dû saisir le Conseil de sécurité de ce problème avant de se laisser entraîner si loin dans ce chaos vietnamien.

6. Ma délégation accueille avec satisfaction le projet de résolution des Etats-Unis [S/7106]. Ce texte montre que les Etats-Unis cherchent à réparer l'erreur qu'ils ont commise en négligeant le concours du Conseil de sécurité, dont ils sont l'un des membres permanents et éminents, et qu'ils veulent maintenant soumettre le problème au Conseil, qui est compétent pour en connaître.

7. J'ai dit tout à l'heure que nous devons aller au cœur du problème. La tâche primordiale du Conseil de sécurité est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Il ne peut s'en acquitter en mettant un emplâtre sur une plaie infectée qui appelle un diagnostic réfléchi et un remède puissant. Il ne pourra prendre de décision appropriée que s'il entend les quatre parties intéressées, à savoir: la République populaire de Chine, le Front national de libération, le peuple du Viet-Nam du Sud et celui du Viet-Nam du Nord. Tant que je n'aurai pas l'assurance que le Conseil invitera toutes les parties intéressées, je me refuserai à croire qu'il puisse y avoir un intérêt quelconque à inscrire la question du Viet-Nam à l'ordre du jour.

8. My colleagues have already said much of what I wanted to say, and I propose to be brief. However, I and my colleagues have begun to wonder whether any useful purpose would be served by pushing this issue to the vote. We have already heard a very useful exchange of views on this most difficult and complex subject. Would it not be enough, Mr. President, if you, in your wisdom, were to conclude the debate, summarizing it as best you can, bringing out the points of agreement and of disagreement, and let it go at that? Then we could of course postpone this meeting and meet at some future date, perhaps elsewhere, in a different venue. Perhaps it would be better for this matter to be referred to the Geneva venue, rather than considering it here. I very much hope that you will take up this suggestion, because I really feel there is no point in trying to win victories here by voting for or against, the most important thing being that we all agree that negotiations are necessary and that a way should be found—and that quickly—to resolve this most difficult impasse.

9. Mr. TARABANOV (Bulgaria) (translated from French): The delegation of the People's Republic of Bulgaria, like many delegations on the Security Council, was taken somewhat by surprise by the request for the inclusion of this item in the agenda. In view of all the manoeuvring that took place before this question was brought before the Security Council, we have had some difficulty in preparing a statement expressing our views.

10. Before I begin, however, I should like to thank all the delegations which have congratulated the People's Republic of Bulgaria on the occasion of its taking part in the first meeting of the Security Council since its election, together with a number of other countries, to membership of that body.

11. I should also like to express my delegation's thanks to the outgoing President, the French representative, for his excellent performance: during the entire month of January there was no need for the Security Council to meet. Now that his term of office has expired, however, someone has dared to disturb the world and to request the Council to take up a difficult question. I nevertheless congratulate the French representative.

12. I should like also to thank the President for his words of welcome to us and to congratulate him on presiding over our first meeting this year. This is indeed a difficult task for a newcomer but, as one of my colleagues said this morning, this newcomer could give lessons to many of those who have been members of the Security Council for a long time.

13. It is an honour for the People's Republic of Bulgaria to take its seat in the Security Council. While we are gratified by the confidence which the great majority of Member States have shown in our country, we are fully aware of the heavy responsibility that devolves upon us as a non-permanent member of the Security Council. During its ten years of mem-

8. Mes collègues ont déjà dit une bonne partie de ce que je voulais dire; je serai donc bref. Je tiens cependant à déclarer que mes collègues et moi-même commençons à nous demander s'il serait vraiment utile d'insister pour que cette question soit mise aux voix. Nous avons déjà procédé à un précieux échange de vues sur cette question très complexe et très délicate. Ne suffirait-il pas, Monsieur le Président, que, dans votre sagesse, vous concluez le débat après l'avoir résumé de votre mieux en faisant ressortir les points d'accord et de désaccord et que nous nous en tenions là? Nous pourrions aussi, bien entendu, ajourner cette séance et décider de nous réunir ultérieurement, peut-être ailleurs, dans un autre cadre. Peut-être vaudrait-il mieux examiner la question à Genève plutôt qu'ici. Monsieur le Président, j'espère vraiment que vous accepterez ma suggestion, car je pense sincèrement qu'il ne sert à rien de chercher ici à remporter une victoire dans un sens ou dans l'autre en votant pour ou contre. L'essentiel est que nous reconnaissons tous qu'il faut négocier et qu'il faut trouver — et rapidement — un moyen de sortir de cette impasse des plus délicates.

9. M. TARABANOV (Bulgarie): La délégation de la République populaire de Bulgarie, comme d'ailleurs beaucoup de celles qui siègent au Conseil de sécurité, a été prise un peu au dépourvu par la demande d'inscription de ce point à l'ordre du jour. Etant donné toutes les manoeuvres qui ont eu lieu avant l'introduction de cette question devant le Conseil de sécurité, nous avons eu des difficultés à préparer une intervention exprimant notre point de vue.

10. Toutefois, avant de commencer, je voudrais remercier toutes les délégations qui ont adressé des félicitations à la République populaire de Bulgarie à l'occasion de sa participation à la première séance du Conseil de sécurité depuis que, avec un certain nombre d'autres pays, nous avons été élus membres du Conseil de sécurité.

11. Je voudrais aussi exprimer les remerciements de ma délégation au Président sortant, le représentant de la France, pour sa magnifique performance: durant tout le mois de janvier, le Conseil de sécurité n'a pas eu besoin de se réunir. Maintenant que son mandat se termine, cependant, on a osé troubler le monde et demander au Conseil de s'occuper d'une question difficile. Je n'en félicite pas moins le représentant de la France.

12. Je tiens également à remercier le Président des paroles de bienvenue qu'il nous a adressées et le féliciter de présider notre première séance de cette année. C'est une tâche assez difficile pour un nouveau venu, mais, comme un de mes collègues l'a déjà dit ce matin, ce nouveau venu pourrait donner des leçons à beaucoup de ceux qui siègent depuis longtemps déjà au Conseil de sécurité.

13. C'est un honneur pour la République populaire de Bulgarie de siéger au Conseil de sécurité. Toutefois, si nous nous félicitons de la confiance que la grande majorité des Etats Membres a manifestée envers notre pays, nous sommes pleinement conscients de la lourde responsabilité qui nous incombe en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité. Durant ses 10

bership in the United Nations, Bulgaria has been constantly guided by the basic principles of the Charter: the principles of peace and freedom for all peoples and the principles of international co-operation. As a socialist country, it has followed a policy of peace and peaceful coexistence, at the same time giving its full support to the peoples struggling to free themselves from the colonial yoke. It has always considered that the existence of colonial and racist régimes, in Africa and elsewhere, was not only a disgrace to the United Nations and to mankind but a grave threat to international peace. The participation of the already large number of delegations from the African continent in the work of the Council will enable the latter, we are convinced, to perform its function as guardian of the peace and security of all nations, small or large, more effectively.

14. Lastly, I should like once again to thank all our friends who have supported Bulgaria's candidature, and particularly the socialist countries of Eastern Europe, whom we hope to represent worthily in this principal organ of the United Nations.

15. The Government of the People's Republic of Bulgaria has been and continues to be seriously concerned about the grave situation that has prevailed in South-East Asia for many years. It has spared no effort in helping, as far as it is able, to create conditions likely to improve the tense situation prevailing in that area of the world and to bring about the restoration of peace. In view, however, of the positions taken by the various parties, the intransigence of some of them and the de facto situation created in that region, the Government of the People's Republic of Bulgaria has always opposed the inclusion of the question of Viet-Nam in the agenda of the Security Council or of any other United Nations body. It has always strongly supported the position adopted by the Government of the Democratic Republic of Viet-Nam, namely, that the question of Viet-Nam should be discussed and settled within the appropriate framework of the Geneva Agreements of 1954.<sup>1/</sup>

16. The latest developments in Viet-Nam are not such as to alter my Government's position. On the contrary, my Government is more convinced than ever that the consideration of the question of Viet-Nam by the Security Council is even less desirable now than it was in the past, for the reasons which I shall now give.

17. For some time now discussions have been taking place, as we all know, in United States official circles to decide if or when the bombing of the Democratic Republic of Viet-Nam should be resumed—I use the word "if" only because that was the word used by some of these circles. It would seem, however, that in influential military circles there has never been the slightest doubt that the United States would

<sup>1/</sup> Agreements on the Cessation of Hostilities in Indo-China, signed on 20 July 1954, at the Geneva Conference on the Problem of Restoring Peace in Indo-China; see Further Documents relating to the discussion of Indo-China at the Geneva Conference, Cmd 9239 (London, Her Majesty's Stationery Office, August 1954).

années d'activité au sein des Nations Unies, la Bulgarie s'est constamment inspirée des principes fondamentaux de la Charte: principes de paix et de liberté pour tous les peuples, et principes de coopération internationale. En tant que pays socialiste, elle a poursuivi une politique de paix et de coexistence pacifique, tout en accordant son plein appui aux peuples qui luttent pour se libérer du joug colonial. Elle a toujours considéré que l'existence de régimes coloniaux et racistes, en Afrique et ailleurs, non seulement était une honte pour les Nations Unies et pour l'humanité, mais représentait une grave menace pour la paix internationale. La participation des délégations, assez nombreuses déjà, du continent africain aux travaux du Conseil de sécurité permettra à ce dernier, nous en sommes certains, d'accomplir plus efficacement sa tâche de gardien de la paix et de la sécurité de tous les peuples, petits et grands.

14. Enfin, je voudrais encore une fois remercier tous nos amis qui ont appuyé la candidature de la Bulgarie, et particulièrement les pays socialistes de l'Europe de l'Est, que nous espérons représenter dignement dans cet organe principal de l'Organisation des Nations Unies.

15. Le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a été et continue d'être profondément préoccupé par la grave situation qui existe depuis de longues années en Asie du Sud-Est. Il n'a pas ménagé ses efforts pour contribuer, dans la mesure de ses possibilités, à la création de conditions susceptibles d'améliorer la situation tendue qui règne dans cette région du monde et d'amener le rétablissement de la paix. Compte tenu cependant des positions adoptées par les différentes parties, de l'intransigence de certaines d'entre elles et de la situation de fait créée dans cette région, le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie s'est toujours opposé à l'inclusion de la question du Viet-Nam à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de tout autre organe de l'Organisation des Nations Unies. Il a toujours soutenu fermement la position adoptée par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam, selon lequel la question du Viet-Nam doit être discutée et réglée dans le cadre approprié des Accords conclus à Genève en 1954.<sup>1/</sup>

16. Les derniers événements survenus au Viet-Nam ne sont pas de nature à modifier cette position de mon gouvernement. Au contraire, il est plus que jamais convaincu que la considération de la question du Viet-Nam par le Conseil de sécurité est encore moins opportune à l'heure actuelle que par le passé, et cela pour les raisons que je vais exposer.

17. Depuis un certain temps, des discussions ont eu lieu, comme nous le savons tous, dans les milieux officiels des États-Unis pour savoir si, ou quand, les bombardements de la République démocratique du Viet-Nam allaient recommencer — et si j'ai dit "si", c'est uniquement pour reprendre les expressions employées par certains de ces milieux. Cependant, il semble que dans les milieux officiels influents

<sup>1/</sup> Accords sur la cessation des hostilités en Indochine, signés le 20 juillet 1954, à la Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine; voir la Documentation française, Notes et Etudes documentaires, No 1.909 du 18 août 1954.

resume its savage bombing of the population and towns of North Viet-Nam come what may, unless, of course, the resistance forces of the Viet-Nameese people capitulate, something that cannot and should not be expected of a people fighting to liberate itself from a foreign yoke.

18. It was really more a question of deciding when the bombing would be resumed. Now that it has started again, these same circles that had long been intending to do so are bringing the question of Viet-Nam before the Security Council so that, it is said, the Council, and through it the United Nations, may contribute to the search for a peaceful settlement. It is interesting to note that the United States official circles which decide on the policy of aggression to be followed against certain countries have never yet submitted to the United Nations the question whether or not they should undertake aggression or bombing. They raise this question only when their crime has already been committed.

19. It might be asked why, before trampling underfoot the Geneva Agreements of 1954, the United States did not come before the Security Council to ask if it should do so. Why did it not bring the matter up before starting to bomb the Democratic Republic of Viet-Nam? Why did it not come before the Security Council before landing its troops in South Viet-Nam? Why did it not turn to this body before resuming the latest bombings? It brings the question before the Security Council after the crime has been committed. Why? Knowing that neither world public opinion nor the Security Council would give it permission to resume the bombing if it so requested, it has again placed the Security Council before a fait accompli.

20. What is the reason for this attitude and why has the United States brought this question before the Security Council only after the fact? The explanation is only too obvious. The United States official circles which have launched these bombings against the civilian population of the Democratic Republic of Viet-Nam did not try to get the Security Council to take part in the search for peace in Viet-Nam, but they wanted to make it share the responsibility for the crime they have perpetrated. They want to use the debates in the Council as a smoke-screen behind which they can conceal their crime; they would like to make it appear that they had no alternative but to intensify the war of aggression against the people of Viet-Nam as a whole; their idea in so doing has been to assure themselves in one way or another of the approval of some countries and some representatives in the Security Council.

21. The reasons why the delegation of the People's Republic of Bulgaria and especially its Government have decided to oppose the convening of the Security Council and the inclusion of this question in its agenda are the same as those which in 1954 led to the convening of the Geneva Conference instead of the Council in order to find a solution to the problem

il n'y ait jamais eu le moindre doute que les Etats-Unis allaient recommencer à bombarder sauvagement la population et les cités du Viet-Nam du Nord, quoi qu'il arrive, à moins bien entendu d'une capitulation des forces de résistance du peuple vietnamien, ce à quoi ils ne peuvent ni ne doivent jamais s'attendre de la part d'un peuple qui lutte pour se libérer d'un joug étranger.

18. Il était plutôt question de savoir quand ces bombardements allaient recommencer. Maintenant que ces derniers ont repris, ces mêmes milieux qui étaient depuis longtemps décidés à le faire viennent poser la question du Viet-Nam devant le Conseil de sécurité afin, dit-on, que ce dernier contribue — et à travers lui les Nations Unies — à la recherche d'un règlement pacifique. Il est intéressant de remarquer que les milieux officiels américains qui décident de la politique d'agression à suivre à l'encontre de certains pays n'ont jamais, jusqu'à présent, posé devant les Nations Unies la question de savoir s'ils devaient ou non entreprendre une agression ou des bombardements. Cette question, ils la posent seulement quand le crime qu'ils ont ourdi a été commis.

19. On pourrait se demander pourquoi, avant de fouler aux pieds les Accords de Genève de 1954, les Etats-Unis ne sont pas venus demander au Conseil de sécurité s'ils devaient agir ainsi. Pourquoi ne sont-ils pas venus avant de commencer les bombardements de la République démocratique du Viet-Nam? Pourquoi ne sont-ils pas venus avant de faire débarquer leurs troupes au Viet-Nam du Sud? Pourquoi ne se sont-ils pas adressés à cet organe avant de recommencer les bombardements? Ils viennent poser la question devant le Conseil de sécurité une fois que le crime est consommé; pourquoi? Sachant qu'ils ne pourraient trouver une opinion publique mondiale et un Conseil de sécurité qui leur donneraient la permission de reprendre les bombardements s'ils la leur demandaient, ils ont de nouveau mis le Conseil devant le fait accompli.

20. Quelle est la raison d'une telle attitude et pourquoi les Etats-Unis ont-ils saisi, après coup, le Conseil de sécurité de cette question? L'explication n'est que trop évidente. Les milieux officiels américains qui ont déclenché les bombardements sur la population civile de la République démocratique du Viet-Nam ne se sont pas préoccupés de faire participer le Conseil de sécurité à la recherche de la paix au Viet-Nam, mais ils ont plutôt voulu lui faire partager la responsabilité du crime commis. Ils veulent utiliser les débats du Conseil comme un écran derrière lequel ils voudraient cacher leur crime; ils voudraient faire ressortir qu'il n'y avait d'autre possibilité que celle d'intensifier la guerre d'agression contre le peuple du Viet-Nam tout entier; ils ont voulu ainsi s'assurer, d'une façon ou d'une autre, de l'approbation de certains pays et de certains représentants au Conseil de sécurité.

21. Les raisons qui ont déterminé la délégation de la République populaire de Bulgarie, et surtout son gouvernement, à s'opposer à la convocation du Conseil de sécurité et à l'inscription de cette question à l'ordre du jour sont les mêmes qui ont déterminé la convocation de la Conférence de Genève, en 1954, pour trouver une solution au problème du Viet-

of Viet-Nam. These reasons are still valid today and they have been explained very clearly by the Secretary-General. The parties concerned cannot come to the United Nations for specific reasons; we would rather not go into those reasons, in order not to make the debate more acrimonious or to delay a decision on the question under discussion, namely, whether or not we should place this item on our agenda.

22. May I, in support of my argument, quote what the Secretary-General said in his press conference on 20 January 1966. Replying to a question, the Secretary-General stated:

"... it is true that the United Nations has a primary responsibility to maintain international peace and security. It was true in 1954, as it is true in 1966. Now, look at the situation in 1954. The parties to the conflict decided to resolve their differences in Geneva, outside the framework of the United Nations. Of course, a lot of thought was given to the prospective United Nations involvement even at that time. But the big Powers, plus the parties to the conflict, decided that the discussions should take place outside the framework of the United Nations ...

"If it was true that the discussions on the Viet-Nam situation could take place in Geneva in 1954, outside the framework of the United Nations, the same considerations still apply today, because some of the parties primarily involved in the conflict are still not Members of the United Nations. This is the greatest impediment to any United Nations involvement in finding a peaceful solution to the Viet-Nam conflict."<sup>2/</sup>

23. Whenever it has been possible and timely to make an effective contribution to the solution of a controversial problem constituting a threat to peace and security, the Government of the People's Republic of Bulgaria has considered it advisable to act immediately and in the most appropriate way. On the other hand, the People's Republic of Bulgaria has always opposed any hasty or untimely intervention by the Security Council when the conditions in which it could make an effective contribution to the solution of the problem at issue were lacking. There is no need to involve the Security Council when all the necessary conditions to enable it to make a valid contribution do not exist.

24. Suppose that at this time it was proposed that certain countries and Governments which are not present in this hall should take part in the discussion. In that case it would not be possible to create the conditions in which the Security Council could concern itself with the solution of this problem. Is it realistic to think that the Government of the Democratic Republic of Viet-Nam and the Saigon authorities could be invited to attend on a footing of equality, when all

<sup>2/</sup> Quoted in English by the speaker.

Nam au lieu de réunir le Conseil. Ces mêmes raisons existent maintenant et elles ont été expliquées de façon très claire par le Secrétaire général; les parties intéressées ne peuvent venir à l'Organisation des Nations Unies pour des raisons spécifiques sur lesquelles nous ne voudrions pas nous arrêter afin de ne pas envenimer encore davantage le débat et retarder la solution de la question en discussion, c'est-à-dire décider si nous devons ou non l'inscrire à notre ordre du jour.

22. Puis-je me permettre, pour appuyer mon argumentation, de citer ce qu'a dit le Secrétaire général dans sa conférence de presse du 20 janvier 1966? En réponse à une question qui lui était posée, le Secrétaire général a déclaré:

"... il est vrai que les Nations Unies ont la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité internationales. Cela était vrai en 1954 et l'est toujours en 1966. Jetez un coup d'œil sur la situation en 1954; les parties au conflit ont décidé de trouver une solution à leurs différends à Genève, en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies; bien entendu la perspective d'une intervention des Nations Unies avait été longuement examinée même à cette époque; mais les grandes puissances, de même que les parties au conflit, ont décidé que les discussions devaient se dérouler hors du cadre de l'Organisation ...

"S'il était vrai que les discussions sur la situation au Viet-Nam pouvaient avoir lieu en 1954 à Genève, en dehors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, les mêmes considérations demeurent valables aujourd'hui, car certaines des parties intéressées au premier chef dans ce conflit ne sont toujours pas membres de l'Organisation, et c'est là l'un des plus grands obstacles au rôle que les Nations Unies pourraient jouer dans la recherche d'une solution pacifique du conflit du Viet-Nam<sup>2/</sup>."

23. Toutes les fois qu'il est possible et opportun d'apporter une contribution effective à la solution d'un problème litigieux dans lequel la paix et la sécurité sont menacées, le Gouvernement de la République populaire de Bulgarie a estimé qu'il serait bon d'agir immédiatement et de la manière la plus appropriée. Par contre, la République populaire de Bulgarie s'est toujours refusée à une intervention intempestive et inopportune du Conseil de sécurité lorsque les conditions propres à assurer une contribution effective de sa part à la solution du problème en question n'existaient pas. Il n'est pas nécessaire d'impliquer le Conseil de sécurité quand la somme de conditions nécessaires à une contribution valable de sa part est inexistante.

24. A supposer qu'à l'heure actuelle on vienne proposer la participation de certains pays et de certains gouvernements qui ne sont pas présents dans cette salle, on ne saurait, dans ce cas, créer des conditions dans lesquelles le Conseil de sécurité pourrait s'occuper de la solution de ce problème. Est-il réaliste, en effet, de penser que l'on puisse inviter le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et les autorités de Saigon sur un pied d'égalité étar:

<sup>2/</sup> Cité en anglais par l'orateur.



the people of South Viet-Nam are opposed to these puppet authorities? To complete the picture, this very morning [1271st meeting], in his statement requesting the inclusion of this item in the agenda, the United States representative put forward a number of imaginary or imagined reasons for not dealing directly or in any other way with the only party that matters in the present conflict, the National Liberation Front, because the United States knows that it is under the direction of the National Liberation Front that all the Viet-Nameese people are fighting to free themselves from a foreign yoke.

25. In the circumstances, when it is not possible for the parties concerned to take part in the debate because they think that the only thing they could do would be to make an already dangerous conflict a permanent danger to peace, it is equally futile and dangerous for the Security Council to seek to place such a question on its agenda.

26. As you know, the problem with which we are concerned is a permanent danger to peace; it was introduced here by certain Powers, just as they had introduced the so-called question of Korea, which should serve as an example. It is true that since the United Nations intervened in the Korean question, much water has flowed under the bridge. It is none the less true that nothing important has occurred in connexion with the question of Korea that could encourage us to take up a similar question. Despite the resolutions which the United States and other countries introduce year after year on Korea, the only result is that that unhappy country remains divided by the stratagems employed here. When we cannot discuss this problem effectively and when there are other forums in which the question could be dealt with if that was really desired, it would seem that the aim is to make a situation which is already dangerous for South-East Asia a permanent danger to the peace of the world and to us.

27. For all these reasons and many others that we have been unable to bring out here, the delegation of the People's Republic of Bulgaria is resolutely opposed to the question proposed by the United States of America, namely the question of the situation in Viet-Nam, being placed on the agenda.

28. Mr. CORNER (New Zealand): Mr. President, may I start by thanking you and the other members of the Council for your words of welcome and by congratulating you upon your election to the Presidency of this Council for this month. This is a high responsibility, especially when one considers the gravity of the issue now before us, and it is a doubly challenging task for one to whom the Chair is entrusted at his first meeting of the Council. Yet we know of your qualities from your contribution to the work of other organs of the United Nations, and we are therefore secure in the confidence that you are wholly equal to the heavy burdens which may well be your lot.

29. As my delegation returns to the Security Council, we are conscious of the dangers inherent in the pre-

donné que le peuple du Viet-Nam du Sud tout entier est opposé à ces autorités fantoches? Pour compléter le tableau, ce matin même [1271ème séance], dans l'intervention au cours de laquelle il a demandé l'introduction de la question dont nous sommes saisis, le représentants des Etats-Unis a avancé une série d'arguments imaginaires ou imaginés pour ne pas traiter — que ce soit directement ou de n'importe quelle autre façon — avec le seul parti qui compte dans le conflit actuel, le Front national de libération, car les Etats-Unis savent que c'est sous la direction de celui-ci que le peuple vietnamien tout entier lutte pour se libérer du joug étranger.

25. Dans ces conditions, quand il n'est pas possible pour les parties intéressées de participer à un débat, car elles pensent qu'elles ne pourraient contribuer qu'à transformer un conflit déjà dangereux en un danger permanent pour la paix, il est également inutile et dangereux pour le Conseil de sécurité de chercher à faire inscrire une telle question à son ordre du jour.

26. Comme vous le savez, le problème qui nous occupe est un danger permanent pour la paix; il a été introduit ici par certaines puissances comme elles l'avaient fait pour présenter ce que l'on appelle la question de Corée qui est là pour servir d'exemple. Il est vrai, en effet, que depuis que l'Organisation des Nations Unies est intervenue dans la question de Corée, beaucoup d'eau a coulé. Il n'en reste pas moins vrai que rien d'important ne s'est passé dans la question de Corée qui puisse nous encourager à traiter d'une question analogue. Malgré les résolutions introduites chaque année par les Etats-Unis et d'autres pays sur la Corée, le résultat obtenu est que ce malheureux pays reste divisé par le stratagème que l'on emploie ici. Quand nous ne pouvons pas discuter de ce problème d'une manière effective et quand il y a d'autres cadres où l'on pourrait, si on le voulait vraiment, traiter de la question, il semble qu'on veuille arriver à faire d'une situation déjà dangereuse en Asie du Sud-Est un danger permanent pour la paix du monde et pour nous.

27. Pour toutes ces raisons et pour beaucoup d'autres que nous n'avons pas eu la possibilité de faire ressortir ici, la délégation de la République populaire de Bulgarie s'oppose résolument à l'inscription à l'ordre du jour de la question proposée par les Etats-Unis d'Amérique, à savoir celle de la situation au Viet-Nam.

28. M. CORNER (Nouvelle-Zélande) [traduit de l'anglais]: Je voudrais d'abord, Monsieur le Président, vous remercier, ainsi que les autres membres du Conseil, de vos paroles de bienvenue, et vous féliciter de votre élection à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. C'est une lourde responsabilité, surtout si l'on considère la gravité du problème dont nous sommes saisis, et c'est une tâche doublement difficile pour celui qui se voit confier la présidence la première fois qu'il siège au Conseil. Mais nous connaissons vos qualités, vous ayant vu à l'œuvre dans d'autres organes de l'ONU et nous nous sentons donc réconfortés par la certitude que vous serez parfaitement à la hauteur de la lourde tâche qui vous attend.

29. Au moment où elle reprend place au Conseil de sécurité, ma délégation est consciente des dangers

vailing international situation. In almost every region of the world, the thin fabric of international order is desperately stretched, but in one region, a region of especial concern to my country and the cause of our meeting today, it is violently torn. This region, South-East Asia, and Asia generally, holds by far the bulk of the world population and is the site of the world's most pressing political, demographic and economic problems. It could be that the focus of the attention of the Council, its whole perspective, is at the beginning of a significant transformation.

30. It is an honour to serve in the first meetings of this enlarged Council, now more representative of the contemporary world as it is reflected in the United Nations and therefore better able, so we may expect, to play its assigned role in the preservation of peace. We shall do our utmost to co-operate with our fellow members in the pursuit of this goal. We cannot contribute great resources either of men or money, but we can and do bring a consistent belief that there is no realistic substitute for the universal collective organization of international security.

31. All the members of the Council who have spoken so far, whatever their points of view on other aspects of the question may be, have demonstrated in their various ways that they are at least at one with the United States in the awareness expressed in the letter of the United States representative to the President of the Security Council [S/7105] that it may not be easy for the Council itself, in view of all the obstacles, to take constructive action on this question.

32. In the past months, if not longer, many of us must have weighed the value of action within the United Nations, and particularly in the Security Council. On several occasions during the past six months, the attention of the United Nations and of its Members generally has been specifically drawn to this question and appeals have been made for whatever help they can give. Many of us may have had our doubts in the past as to the contribution which the United Nations could make to a constructive solution, doubts arising from the nature of the conflict and the relationship to the United Nations itself of certain of the parties involved.

33. But we must consider the point which has now been reached. Over the past two months there has been perhaps unparalleled diplomatic activity in the search for peace, not only by the United States but by many other Governments. This was preceded in the months before by a whole series of initiatives by a number of Governments, including that broad cross-section of peoples and policies grouped in the Commonwealth. The peace offensive was accompanied by unilateral cessation of one major aspect of military action. In his press conference yesterday, Secretary of State Rusk said that the authorities in Hanoi had been informed, in connexion with the cessation of bombing, that if they would reciprocate by making a serious contribution towards peace it would obviously

inhérents à la situation internationale actuelle. Dans presque toutes les régions du monde, le tissu fragile de l'ordre international est tendu à l'extrême, mais dans une région, qui intéresse tout particulièrement mon pays et qui est le motif de notre réunion d'aujourd'hui, cet ordre international est violemment secoué. Cette région, l'Asie du Sud-Est et, d'ailleurs, l'Asie en général, est de loin la plus peuplée du monde et c'est là que se posent les problèmes politiques, démographiques et économiques les plus pressants. Il se peut que le centre d'attention du Conseil, toute la perspective où il se place, soient en voie de se modifier sensiblement.

30. C'est un honneur de siéger avec les nouveaux membres du Conseil, désormais plus représentatif du monde contemporain tel qu'il se reflète dans la composition de l'Organisation des Nations Unies, et ainsi mieux en mesure, il faut l'espérer, de s'acquitter de la tâche qui lui a été confiée: celle de maintenir la paix. Nous coopérerons de notre mieux avec nos collègues en vue de réaliser cet objectif. Nous ne pouvons pas apporter de très grosses ressources, ni en hommes ni en argent, mais ce que nous pouvons apporter — et nous l'apportons — c'est notre conviction ferme que rien ne peut remplacer l'organisation collective universelle de la sécurité internationale.

31. Tous les membres du Conseil qui ont pris la parole jusqu'ici, quel que soit leur point de vue sur les autres aspects du problème, ont montré, chacun à sa manière, qu'il y avait au moins un point sur lequel ils étaient d'accord avec les Etats-Unis, c'est que, comme le dit le représentant de ce pays dans sa lettre au Président du Conseil [S/7105], il ne sera peut-être pas facile au Conseil, étant donné tous les obstacles à surmonter, de prendre une décision constructive sur la question.

32. Au cours des derniers mois, sinon avant, nombre d'entre nous avons pesé les avantages et les inconvénients d'un recours à l'ONU, et plus particulièrement au Conseil de sécurité. A plusieurs reprises au cours des six derniers mois, l'attention de l'Organisation et de ses Membres en général a été attirée spécialement sur cette question et des appels ont été lancés sollicitant toute l'aide qu'ils pouvaient apporter. Nombre d'entre nous ont pu par le passé avoir des doutes quant à la contribution que les Nations Unies pouvaient apporter à une solution constructive, doutes qui étaient fondés sur la nature du conflit et sur les relations de certaines des parties intéressées avec l'Organisation elle-même.

33. Mais nous devons considérer le point où nous en sommes arrivés maintenant. Au cours des derniers mois, une activité diplomatique, peut-être sans égal, a été déployée dans la recherche de la paix, non seulement par les Etats-Unis mais par bien d'autres gouvernements. Cette activité avait été précédée de toute une série d'initiatives de divers gouvernements, y compris ceux des pays du Commonwealth qui réunissent une si grande diversité de peuples et de politiques, lesquelles s'étaient étendues sur plusieurs mois. Cette offensive de paix s'est accompagnée de la cessation unilatérale d'un des éléments principaux de l'action militaire. Dans sa conférence de presse d'hier, le Secrétaire d'Etat, M. Rusk, a déclaré que les autorités de Hanoi avaient été informées, à propos

have a favourable effect on the possibility of further extending the suspension.

34. But to what avail have these efforts been expended? In spite of the repeatedly expressed willingness on the part of the United States to enter into unconditional discussions, there has not been the slightest indication of willingness on the part of Hanoi or the National Liberation Front to join in a mutual search for peace, except on their own terms, acceptance of which would amount to prior concession of fundamental points by the United States. Ho Chi Minh's letter of 24 January is, as I read it, illustrative of this fact. The representative of the Soviet Union, as I understood him, described this letter as a "new initiative". Perhaps he would be willing to indicate wherein specifically this new initiative lies.

35. In this situation one is led to ask what options remain available. The United States, having found that continued self-denial on the military front not only appeared unproductive of results on the diplomatic front but also was resulting in a concession of advantages to its adversaries which it considered incompatible with its military obligations, found itself subject to the regrettable necessity of resuming bombing. We greatly regret that this step had to be taken, but much as we regret the resumption of bombing, the real object of regret must surely be the failure of North Viet-Nam to respond to the peace initiatives made to it. It was this failure which gave rise to that decision. As my Prime Minister stated yesterday:

"It is tragic that the communist Governments are obviously determined to pursue their objectives through military means rather than by the processes of discussion and conciliation. Their callousness has wrecked what appeared to be a more hopeful development in the Viet-Nameese situation. In the circumstances, the United States President faced a difficult and unenviable decision and he has the New Zealand Government's full understanding in the decision he has reached."

36. But at the same time the United States has made clear that its objective remains the achievement of a political solution preceded by a reciprocal cessation of hostilities. This determination has been expressed most concretely by its decision to place the question before the Security Council as the appropriate organ of the United Nations. This decision must be seen as a part of a continuing effort in which every avenue that might possibly lead to a conference table must be explored.

37. Where efforts by individual Governments, statesmen and other men of peace have thus far failed to produce tangible results, the international community, in its organized expression in the United Nations, is now given the opportunity to bring its collective skill

de la cessation des bombardements, que si elles ré-  
pondraient par un sérieux effort de paix, cet effort  
aurait évidemment un effet favorable sur les perspec-  
tives de prolongation de la trêve.

34. Mais quel a été le résultat de ces efforts? Bien  
que les Etats-Unis aient déclaré à maintes reprises  
qu'ils étaient prêts à entamer des négociations sans  
condition, ni Hanoi ni le Front national de libération  
n'ont manifesté la moindre intention de s'associer  
à une recherche mutuelle de la paix, sinon selon  
leurs propres conditions, dont l'acceptation équi-  
vaudrait de la part des Etats-Unis à des concessions  
préalables sur des points fondamentaux. Telle que  
je la comprends, la lettre d'Ho Chi Minh, du 24 jan-  
vier, illustre bien ce fait. Le représentant de l'Union  
soviétique, si je l'ai bien compris, a dit que cette  
lettre représentait une "nouvelle initiative". Peut-être  
voudra-t-il bien nous dire en quoi consiste exactement  
sa nouveauté.

35. Dans ces conditions, on est amené à se demander  
quelle est l'alternative possible. Les Etats-Unis,  
ayant constaté que l'abstention prolongée sur le front  
militaire non seulement ne semblait produire aucun  
résultat sur le front diplomatique, mais encore avait  
pour effet de concéder des avantages à l'adversaire,  
ce qui leur paraissait incompatible avec leurs obli-  
gations militaires, se sont trouvés placés devant la  
nécessité regrettable de reprendre les bombarde-  
ments. Nous déplorons que cette mesure ait dû être  
prise, mais, pour autant que nous déplorions la reprise  
des bombardements, ce qu'il nous faut évidemment  
surtout déplorer c'est que le Viet-Nam du Nord n'ait  
pas répondu aux ouvertures de paix qui lui ont été  
faites. C'est parce qu'il n'y a pas répondu que cette  
décision a été prise. Comme l'a déclaré hier le  
Premier Ministre de mon pays:

"Il est tragique de constater que les gouverne-  
ments communistes sont manifestement décidés  
à poursuivre leurs objectifs par des moyens mili-  
taires plutôt que par la voie de la discussion  
et de la conciliation. Leur endurcissement a  
runié ce qui paraissait être une évolution encou-  
rageante de la situation au Viet-Nam. Dans ces  
conditions, le Président des Etats-Unis s'est trouvé  
dans une situation peu enviable, face à une décision  
difficile, et il est assuré de l'entière compréhension  
du Gouvernement néo-zélandais dans la décision  
qu'il a été amené à prendre."

36. Mais, en même temps, les Etats-Unis ont indiqué  
clairement que leur objectif reste de parvenir à une  
solution politique précédée de la cessation réciproque  
des hostilités. Cette détermination s'est traduite de  
la façon la plus concrète par la décision des Etats-  
Unis de porter la question devant le Conseil de sécu-  
rité, en tant qu'organe compétent de l'Organisation  
des Nations Unies. Cette décision doit être envisagée  
dans la perspective d'un effort continu dans lequel  
toute voie pouvant mener à une table de conférence  
doit être explorée.

37. Là où les efforts individuels des gouvernements,  
des hommes d'Etat et d'autres hommes de paix n'ont  
pas, jusqu'ici, réussi à produire de résultats tan-  
gibles, la communauté internationale, dans l'expres-  
sion organisée qu'elle trouve à l'ONU, a maintenant

to bear, not itself to undertake the negotiations or to be the forum for the negotiations, but to bring into focus the world-wide desire that negotiations aimed at peace should commence without delay. Discussions in this Council, if approached in a constructive spirit and with a willingness to invite the participation of all Governments directly concerned, could open up new possibilities for an approach to this desperately difficult problem. To join in the search for such possibilities is a responsibility which no member of this Council will assume lightly but it is a responsibility which, in our view, no member of this Council should wish to abdicate. Knowing how committed a number of those members who have spoken today are to this institution, I would beg them to reflect on the impression which will be created in world opinion if the United Nations were to back away from consideration of the major political problem of the day.

38. As I have said, my delegation is well aware of the difficulties in the way of this Council as a United Nations forum playing a role virtually equivalent to that of a negotiating body. Here, a number of the objections posed by some of my colleagues this morning are perfectly valid.

39. But the fact remains that in the process of raising these objections representatives were drawn to and beyond the point at which a discussion of substance begins. The statements made began to demonstrate an active concern and very definite points of view on the issues involved in this tragic conflict. Is this not in itself of value? Is this not one of the benefits which we may look for from Security Council discussion of the item once it has been inscribed? Why then should we not take that step in order to continue this process which began this morning and explore the issues involved in greater detail? We do not envisage, nor, as I understand it, do our colleagues, that the Council itself should necessarily be regarded as an appropriate vehicle for negotiation. But are we going to adopt the attitude that we have nothing to say, or that it is improper, whatever political and well-known difficulties may be in the way, for the Council to discuss the question and to see whether there may be avenues showing promise of assisting in its solution? To deny even this seems to my delegation to be an abnegation of the Council's place in this Organization and indeed in the international community.

40. Mr. SADI (Jordan): Since this is my first intervention, I should like to express first my delegation's particular pride and satisfaction at seeing on this very day the delegations of Japan, New Zealand, Bulgaria, Mali, Nigeria, Uganda and Argentina join forces with the rest of the members of the Security Council and embark with us on a wider road in meeting the challenges of today and tomorrow. I say "particular pride and satisfaction" advisedly, Mr. President, because my country like yours is a non-permanent member of this great body and therefore is overwhelmed with optimism to witness the team of

l'occasion d'apporter son expérience collective non pas pour entreprendre elle-même les négociations, ou pour en être le forum, mais pour mettre en lumière le désir du monde entier de voir commencer sans délai des négociations pour la paix. Si les discussions au Conseil étaient abordées dans un esprit constructif et si l'on était prêt à inviter tous les gouvernements directement intéressés à y participer, elles pourraient ouvrir de nouvelles possibilités dans la solution de ce problème d'une difficulté désespérante. Participer à la recherche de ces possibilités est une responsabilité qu'aucun membre du Conseil n'assumera à la légère; mais c'est une responsabilité que, selon nous, aucun membre du Conseil ne devra décliner. Connaissant le dévouement à cette institution de nombre de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui, je voudrais les prier de réfléchir à l'impression qui serait créée dans l'opinion mondiale si les Nations Unies devaient refuser d'examiner le problème politique le plus important d'aujourd'hui.

38. Comme je l'ai dit, ma délégation est parfaitement consciente des difficultés auxquelles se heurte le Conseil en tant que tribune des Nations Unies jouant un rôle pratiquement équivalent à celui d'un organe de négociations. A cet égard, certaines des objections élevées ce matin par plusieurs de mes collègues sont parfaitement justifiées.

39. Mais le fait demeure qu'en avançant ces objections les représentants se sont laissé entraîner au-delà du point où commence la discussion sur le fond. Les déclarations faites ont déjà révélé des préoccupations concrètes et des points de vue bien définis sur les questions que pose ce conflit tragique. N'est-ce pas là déjà quelque chose d'utile? N'est-ce pas là un des avantages que l'on peut attendre d'une discussion de ce problème par le Conseil de sécurité, une fois qu'il aura été inscrit à l'ordre du jour? Pourquoi donc ne pas prendre cette initiative et poursuivre le processus qui a débuté ce matin en analysant plus en détail les divers aspects du problème? Nous n'envisageons pas plus que nos collègues, si je les ai bien compris, de voir nécessairement le Conseil servir lui-même de truchement pour la négociation. Mais allons-nous adopter l'attitude qui consiste à déclarer que nous n'avons rien à dire ou qu'il n'est pas opportun — quelles que soient les difficultés politiques bien connues qui se dressent sur le chemin — de demander au Conseil de sécurité d'examiner le problème et de voir s'il n'existe pas certains moyens permettant d'aider à sa solution? Aller jusqu'à refuser cela serait, pour ma délégation, refuser au Conseil la place qui est la sienne dans cette organisation et même dans la communauté internationale.

40. M. SADI (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Puisque c'est là ma première intervention, je voudrais tout d'abord exprimer la fierté et la satisfaction qu'éprouve ma délégation en voyant aujourd'hui même les délégations du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Bulgarie, du Mali, du Nigéria, de l'Ouganda et de l'Argentine se joindre aux autres membres du Conseil de sécurité et s'engager avec nous sur une voie plus large pour faire face aux problèmes d'aujourd'hui et de demain. Je dis bien "fierté et satisfaction", Monsieur le Président, car mon pays comme le vôtre est un membre non permanent de cet important organe, et c'est

the non-permanent members increase its strength by four additional partners.

41. We look forward very earnestly to a more efficient, constructive and powerful Security Council with the United Nations Members more equitably represented on it. We contend that the Security Council as presently constituted is a positive step forward towards a stronger and healthier United Nations.

42. And as we welcome whole-heartedly the newcomers in our midst, we also acknowledge and recognize the great services rendered by the departing members. I speak specifically of the representative of Malaysia, Mr. Ramani, the representative of the Ivory Coast, Mr. Usher, and the representative of Bolivia, Mr. Ortiz Sanz, and their respective delegations. My delegation will most certainly miss their wisdom and wit.

43. Regarding the matter of the adoption of the agenda, my delegation is compelled to propose that, should it be decided that the matter be pressed to a vote, such a vote be postponed until a future date.

44. Mr. RUDA (Argentina) (translated from Spanish): Before I refer to the adoption of the agenda, which is the first item on our provisional agenda, I should like, on behalf of the Argentine delegation, to express our thanks for the kind words with which the President and other members of the Security Council have welcomed us, together with other States, to the Council.

45. The Argentine Republic feels itself honoured once again by the trust placed in it by this election. We shall try to be faithful to the mandate given to us by the international community and we shall exert our best efforts to ensure that the Security Council fulfils its primary responsibility of maintaining international peace and security. To that end, we pledge the total support of the Government of Argentina, whose foreign policy is based on the purposes and principles of the United Nations, particularly on the principle of the peaceful settlement of international disputes and the principle of collective security. The authentic traditions of my country have never belied its vocation for peace, which it now places at the disposal of this Organization.

46. We are glad to occupy this seat in a Security Council whose membership has been increased in accordance with the increased membership of the United Nations and in our turn we should like to greet the States which are joining this body with us. I should like to emphasize, moreover, my country's pleasure at the fact that it is replacing our sister country, Bolivia, whose contribution to the work of this Council has been so outstanding for the last two years.

47. For the last few months the Argentine Government has been expressing in various bodies its profound concern about what is going on in South-East

donc avec un sentiment de profond optimisme qu'il voit l'équipe des membres non permanents accroître ses forces de quatre nouveaux partenaires.

41. Nous comptons très sincèrement que le Conseil de sécurité sera plus efficace, plus constructif et plus puissant, maintenant que les Membres de l'Organisation des Nations Unies y sont plus équitablement représentés. Nous soutenons que le Conseil de sécurité, tel qu'il est actuellement constitué, marque un progrès vers une Organisation des Nations Unies plus saine et plus forte.

42. En souhaitant chaleureusement la bienvenue aux derniers arrivés parmi nous, nous tenons également à reconnaître les très grands services rendus par les membres sortants. Je pense notamment à M. Ramani, représentant de la Malaisie, à M. Usher, représentant de la Côte d'Ivoire, à M. Ortiz Sanz, représentant de la Bolivie, et à leurs délégations respectives. Ma délégation regrettera certainement leur sagesse et leur esprit.

43. A propos de l'adoption de l'ordre du jour, ma délégation se voit obligée de proposer que, si l'on insiste pour un vote, ce vote soit remis à une date ultérieure.

44. M. RUDA (Argentine) [traduction de l'espagnol]: Avant de traiter de l'adoption de l'ordre du jour, qui constitue le premier point de notre agenda provisoire, je voudrais, au nom de la délégation argentine, exprimer notre reconnaissance pour les aimables paroles de bienvenue dont vous, Monsieur le Président, ainsi que d'autres membres du Conseil de sécurité avez salué l'élection au Conseil de notre pays et de plusieurs autres.

45. La République argentine est sensible à ce nouveau témoignage de confiance. Nous nous efforcerons de remplir fidèlement le mandat qui nous est confié par la communauté internationale et ferons tout ce qui dépendra de nous pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa principale responsabilité qui est de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. A cette fin, nous tenons à vous assurer de l'appui total du Gouvernement de la République argentine, dont la politique extérieure s'inspire essentiellement des buts et des principes des Nations Unies et tout particulièrement du principe du règlement pacifique des différends internationaux et du principe de la sécurité collective. La vocation de paix de notre pays est au cœur même de notre tradition nationale et ne s'est jamais démentie; nous la mettons aujourd'hui au service de l'Organisation.

46. Nous nous réjouissons de siéger au Conseil de sécurité, dont la composition a été élargie en fonction de l'augmentation du nombre des Etats Membres, et nous saluons, à notre tour, les Etats qui font leur entrée ici en même temps que nous. Je tiens, d'autre part, à souligner la satisfaction toute particulière que mon pays éprouve à remplacer ce pays frère qu'est pour nous la Bolivie dont l'apport aux travaux du Conseil a été fort remarquable pendant ces deux dernières années.

47. Depuis plusieurs mois déjà le Gouvernement argentin exprime devant différents organes la préoccupation que lui causent les événements en Asie du

Asia. Recently, on 10 January, the Secretary-General received a communication, which he circulated to Member States, in which my Government again expressed its concern about the situation in Viet-Nam, pointing out that the grave consequences of that conflict were threatening the peace of the world. The communication added that the Argentine Government supported the peace moves that were being made and that it was its desire that they would meet with complete success.

48. Despite the geographical distance separating us from the theatre of war, we considered then, as we do now, that it is our duty to do all in our power to support any moves to restore peace in South-East Asia.

49. Today no conflict is distant or alien to anyone. On the contrary, we are more than ever convinced that peace is indivisible and that no State can escape the terrible consequences of armed conflict. To our fundamental concern for peace must now be added our membership in this Council and the duties it entails. The Members of the United Nations have conferred on the Security Council primary responsibility for the maintenance of international peace and security, which is the principal purpose of this Organization. My delegation considers that the Security Council must fulfil that responsibility when, as in the case of Viet-Nam, peace not only is threatened but has already been breached.

50. In our view, the Security Council cannot evade this responsibility. There is no higher body or alternative to the Security Council when peace is threatened. No agreement, however important it may be, can establish bodies or machinery to replace it when it is a question of fulfilling its primary responsibility. Having applied these basic principles of our Charter to the case of Viet-Nam, and specifically to the request by one of the parties concerned that we should exercise the powers vested in us, my delegation considers that the Council should place the item under discussion on its agenda. We know—and this debate is proving it—that the acceptance of this item will necessarily lead us to consider a series of complex procedural and substantive problems, but we are confident that in the course of the discussion we shall be able to find a peaceful solution to this grave problem, for the happiness and peace of the people of Viet-Nam.

51. We have been entrusted with the responsibility of maintaining peace. Let us make every effort, let us exhaust all possibilities, let us try every solution, let us explore every avenue, but let us not fail before we begin.

52. Mr. MARQUES SERE (Uruguay) (translated from Spanish): As we begin our meetings this year, my delegation would like to express its pleasure at being a member of the Security Council with its new membership of fifteen and in which, after so many years, the African and Asian States are equitably represented.

Sud-Est. Récemment encore, le 10 janvier dernier, mon gouvernement a adressé au Secrétaire général une communication qui a été distribuée aux Etats Membres et dans laquelle l'Argentine exprimait une fois de plus son inquiétude devant la situation au Viet-Nam et sa crainte de voir ce conflit, par ses graves conséquences, mettre en danger la paix du monde. Dans cette communication, le Gouvernement argentin se déclarait en faveur des démarches entreprises pour régler le conflit et souhaitait qu'elles aboutissent.

48. Malgré la distance qui nous sépare du théâtre du conflit, nous estimons aujourd'hui, comme nous l'estimions alors, que notre devoir est d'appuyer de toutes nos forces les démarches faites en vue de rétablir la paix en Asie du Sud-Est.

49. De nos jours, aucun conflit ne peut rester étranger à quiconque. Au contraire, nous estimons plus que jamais que la paix est indivisible et qu'aucun Etat ne peut échapper aux redoutables conséquences d'un conflit armé. En l'occurrence, la paix nous préoccupe doublement d'abord en tant que pays pacifique, ensuite en tant que membre du Conseil, avec les obligations que cela comporte. Les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont confié au Conseil de sécurité une tâche primordiale, celle du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui est le but principal de l'Organisation elle-même. La délégation argentine estime que le Conseil doit se montrer à la hauteur de cette responsabilité, d'autant que, dans le cas du Viet-Nam, il n'est plus seulement question de menace à la paix, mais de rupture de la paix.

50. A notre avis, le Conseil de sécurité ne peut se soustraire à ses responsabilités; aucune autre instance n'est supérieure au Conseil ou ne peut s'y substituer lorsque la paix est en danger. Aucun accord, si important soit-il, ne peut créer un organisme ou un dispositif qui puisse décharger le Conseil de sécurité de sa principale responsabilité. Si l'on applique ces concepts fondamentaux de la Charte au cas du Viet-Nam, et spécifiquement à la demande d'une des parties intéressées, invitant le Conseil à s'acquitter de sa responsabilité, la délégation argentine estime que le Conseil se doit d'inscrire la question à son ordre du jour. Nous savons bien, et le débat le prouve, que cette inscription nous conduira nécessairement à examiner une série de problèmes complexes, tant de procédure que de fond, mais nous espérons que la discussion nous permettra de parvenir à un règlement pacifique de ce grave problème et de rendre ainsi le bonheur et la paix au peuple vietnamien.

51. Puisque nous sommes chargés du maintien de la paix, n'épargnons pas nos efforts, épuisons toutes les possibilités, envisageons toutes les solutions, explorons toutes les voies possibles, mais ne nous avouons pas vaincus avant de commencer.

52. M. MARQUES-SERE (Uruguay) [traduction de l'espagnol]: A l'occasion de la reprise des travaux du Conseil de sécurité pour cette année, ma délégation tient à exprimer sa satisfaction de siéger au Conseil où, le nombre de ses membres étant maintenant porté à 15, les Etats d'Afrique et d'Asie y sont,

53. My delegation welcomes the eminent representatives of the new members of the Council: Argentina, a sister Latin-American country with very special ties with my own country; Bulgaria, Japan, Mali, New Zealand, Nigeria and Uganda, with which we hope to co-operate closely in the future in the work of the Council to promote international peace and security.

54. It is also our pleasant duty to express our appreciation of the efficient and persevering work of the representatives of the countries which have ceased to be members of the Security Council: Mr. Ortiz Sanz of Bolivia, Mr. Usher of the Ivory Coast and Mr. Ramani of Malaysia. Lastly, we should like to offer our warm congratulations to you, Mr. President, on your assumption of the high office of President and our best wishes for success in your difficult task.

55. My delegation would like briefly to express its support for the adoption of the agenda. In my delegation's opinion, the question transcends the specific point which we are discussing. My country has zealously defended the right of any State to call on the Security Council, as the highest body of the United Nations, to deal with questions which really concern international peace and security and it has expressed its legitimate hope that the Council will deal with the matters submitted to it. It is, we repeat, the right of every State, but it is above all the principal, and sometimes the only, defence of small countries under the existing system of international law.

56. We do not think that these ideas conflict with some of the views expressed here today. Once the Council has taken cognizance of the matter, there is nothing to prevent anyone who so wishes from proposing formulæ for referring the study of the question to other bodies which may be considered more appropriate and whose terms of reference may be deemed more adequate. The action of the Council in adopting proposals of this kind could thus be internal and, in a certain sense, procedural. Therefore, since the item has been proposed and since there is no sign of any effective solution to the tremendous and painful problem before us, my delegation will support the inclusion of this item in the agenda, although such action should not be taken to imply any judgement on our part as to the expedience or otherwise of discussing this matter at this time and in this place.

57. Mr. DE BEUS (Netherlands): First of all, I wish to join previous speakers in welcoming both you, as our new President, and the seven newly elected countries as members of the Security Council. My delegation is particularly happy to see today an enlarged Security Council composed of fifteen members.

58. Since 1958, the Netherlands has been actively engaged in efforts to amend the Charter so that the great number of newly independent nations would be more fully and more fairly represented in the delibera-

après de longues années d'attente, équitablement représentés.

53. Ma délégation souhaite la bienvenue aux éminents représentants des nouveaux pays membres du Conseil: l'Argentine, pays frère d'Amérique latine, auquel nous sommes unis par des liens tout à fait particuliers, la Bulgarie, le Japon, le Mali, le Nigéria, la Nouvelle-Zélande et l'Ouganda, pays avec lesquels nous espérons coopérer étroitement au service du Conseil pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

54. Nous estimerions manquer à un devoir agréable en ne remerciant pas de leurs précieux services les représentants des pays sortants, M. Ortiz Sanz, de la Bolivie, M. Usher, de la Côte d'Ivoire, et M. Ramani, de la Malaisie. Enfin, Monsieur le Président, nous tenons à vous féliciter chaleureusement d'occuper un poste aussi éminent et nous vous souhaitons tout le succès possible dans l'exercice de votre tâche si délicate.

55. Ma délégation voudrait indiquer brièvement qu'elle est en faveur de l'adoption de l'ordre du jour. A notre avis, la question dépasse le point concret qui nous est soumis. Mon pays a toujours défendu jalousement le droit de tout Etat de faire appel au Conseil de sécurité, principal organe de l'Organisation internationale, pour qu'il examine des questions qui sont véritablement liées à la paix et à la sécurité internationales; mon pays a toujours affirmé être en droit d'attendre du Conseil de sécurité qu'il examine les questions dont il est saisi. Nous répétons que c'est le droit de tout Etat de faire appel au Conseil; c'est bien plus encore: dans le cadre du régime juridique international actuel, c'est pour les petits pays le principal recours et souvent même le seul.

56. Nous ne pensons pas que cette conception soit contraire aux points de vue qui ont été exposés ici aujourd'hui. Rien ne s'oppose à ce que le Conseil de sécurité, en étudiant le problème, s'arrête, comme certains le désirent, à une formule consistant à renvoyer la question devant d'autres organes dont la composition et le mandat lui paraîtraient plus propices à une solution du problème. L'adoption d'une formule de ce genre pourrait constituer, en un sens, une solution de procédure. Quoi qu'il en soit, puisque le problème est posé et que nous ne voyons pas, dans l'avenir immédiat, de solution valable à ce problème tragique et douloureux, ma délégation se déclare en faveur de l'inscription de la question à l'ordre du jour, sans prendre par là position quant à savoir si c'est vraiment le lieu et le moment de discuter cette question.

57. M. DE BEUS (Pays-Bas) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je voudrais d'abord m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour souhaiter la bienvenue à vous-même, notre nouveau président, ainsi qu'aux sept nouveaux membres qui viennent d'être élus au Conseil de sécurité. Ma délégation se félicite vivement de voir aujourd'hui un Conseil de sécurité élargi, composé de 15 membres.

58. Depuis 1958, en effet, les Pays-Bas ont pris une part active aux efforts déployés en vue de modifier la Charte, de façon que les nombreuses nations qui ont récemment accédé à l'indépendance soient plus

tions of our two most important organs, the Security Council and the Economic and Social Council.

59. We therefore welcome on the Council today the representatives of Argentina, Bulgaria, Japan, Mali, New Zealand, Nigeria and Uganda. I should like to extend a special word of good wishes and welcome to those who are our antipodes on the globe but with whom we rub elbows at the Security Council table on the left, namely New Zealand, since New Zealand has been elected to the additional seat of the group called "Western Europe and other States".

60. My delegation likewise joins the former speakers in expressing its deepest appreciation for the able way in which the three outgoing countries, Bolivia, the Ivory Coast and Malaysia, performed their task in this Council. We shall miss their experience and wise counsel in the deliberations of the non-permanent members.

61. The question which is before us today is whether the Security Council should decide to discuss the question of Viet-Nam as proposed in the letter of the representative of the United States, dated 31 January 1966. It seems to my delegation that there is one basic and determining fact in this connexion which is fairly simple. The Members of the United Nations have, in Article 24 of the Charter, conferred upon the Security Council the primary responsibility for the maintenance of international peace and security. Therefore, the one and overriding consideration in determining whether to discuss this specific subject is whether international peace and security are at stake—yes or no. Is there anyone who can deny that international peace and security are nowhere more dangerously threatened at the moment than they are in Viet-Nam?

62. In fact, in view of these simple and clear facts, it has long been an anomalous situation that the Security Council has not dealt with the one situation where international peace was most endangered. For practical reasons, no country had up to now considered it opportune to take the initiative to ask for a debate on the subject of Viet-Nam. However, now that we have a specific request to discuss the subject for the purpose of trying to take a first step on the road to a solution, the Security Council would, in our opinion, sadly fail in the duty entrusted to it by the Charter of the United Nations if it refused even to put the subject on its agenda. My delegation is of the opinion that it would constitute a serious precedent if the Security Council refused to discuss a dangerous situation which was brought before it, a situation fraught with such serious consequences as is the present one.

63. My delegation has listened carefully to the interventions of a number of other delegations. We found in them a number of arguments which we can appreciate and, to a certain extent, understand, but which, nevertheless, in our opinion, do not constitute

complètement et plus équitablement représentées dans les délibérations de nos deux principaux organes: le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

59. Nous souhaitons donc aujourd'hui la bienvenue, dans ce Conseil, aux représentants de l'Argentine, de la Bulgarie, du Japon, du Mali, du Nigéria, de la Nouvelle-Zélande et de l'Ouganda. Je voudrais dire un mot d'accueil spécial à un pays qui est aux antipodes du nôtre sur le globe, mais qui est notre voisin à la table du Conseil de sécurité, la Nouvelle-Zélande, puisque c'est elle qui a été élue au siège supplémentaire attribué au groupe des "Etats d'Europe occidentale et autres Etats".

60. Ma délégation tient également à se joindre aux orateurs précédents pour exprimer sa profonde reconnaissance aux trois pays sortants, la Bolivie, la Côte d'Ivoire et la Malaisie, pour la compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leur tâche au sein de ce Conseil. Leur expérience et leurs avis judicieux manqueront aux membres non permanents dans leurs délibérations.

61. La question dont nous sommes saisis aujourd'hui est de savoir si le Conseil de sécurité devrait décider d'examiner le problème du Viet-Nam ainsi que le propose la lettre du représentant des Etats-Unis, datée du 31 janvier 1966. Ma délégation estime qu'il y a, à cet égard, un fait fondamental et déterminant qui est assez simple. Par l'Article 24 de la Charte, les Membres de l'Organisation des Nations Unies ont conféré au Conseil de sécurité la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par conséquent, la considération qui doit l'emporter lorsqu'il s'agit de savoir si nous devons ou non discuter cette question précise est si, oui ou non, la paix et la sécurité internationales sont en jeu. Se trouve-t-il quelqu'un pour nier qu'en ce moment la paix et la sécurité internationales ne sont nulle part plus dangereusement menacées qu'au Viet-Nam?

62. Les faits étant aussi simples et clairs, il est même anormal que le Conseil de sécurité n'ait pas été saisi depuis longtemps d'une situation où la paix internationale se trouve le plus dangereusement menacée. Pour des raisons pratiques, aucun pays n'avait jusqu'ici jugé opportun de prendre l'initiative de demander un débat sur la question du Viet-Nam. Mais maintenant que nous sommes saisis d'une demande précise à cet effet, maintenant qu'on nous demande de discuter de ce problème pour essayer de faire un premier pas dans la voie d'une solution, le Conseil de sécurité manquerait, selon nous, gravement au devoir que lui impose la Charte des Nations Unies s'il allait jusqu'à refuser d'inscrire la question à son ordre du jour. Ma délégation estime qu'un grave précédent serait créé si le Conseil de sécurité refusait de discuter d'une situation dangereuse portée à son attention, d'une situation aussi lourde de conséquences tragiques que celle dont il est question.

63. Ma délégation a écouté attentivement les interventions de plusieurs autres délégations. Nous y avons trouvé un certain nombre d'arguments auxquels nous ne sommes pas insensibles et que, dans une certaine mesure, nous comprenons, mais qui néanmoins, à



sufficient or overriding grounds to refuse to hold a discussion of this subject, now that such a discussion has been requested. I shall deal briefly with the arguments that have been brought forward against having a debate of the Viet-Nam question in the Security Council.

64. The first objection which has been put forward is that the Security Council cannot discuss the subject because not all the countries involved or closely interested in the war in Viet-Nam are Members of the United Nations. This, indeed, has been one of the main considerations why up to now no one has asked to discuss the matter in the Security Council. However, now that we are faced with a request to discuss the matter, this cannot, in our opinion, be a determining factor against discussion, and this is so for two reasons.

65. In the first place there is a legal reason. The Charter of the United Nations, in Article 2, paragraph 6, specifically states that:

"The Organization shall ensure that states which are not Members of the United Nations act in accordance with these Principles so far as may be necessary for the maintenance of international peace and security."

Therefore, from the legal point of view, the Security Council is entitled to deal with a situation touching upon the maintenance of international peace and security even if non-members are involved.

66. Apart from the legal aspect, there is, of course, the very valid practical consideration that a discussion, in order to be fruitful, should by preference take place in the presence of all countries concerned. We realize that. The fact that some of the countries concerned in the case of Viet-Nam are not Members of the United Nations is no reason to object to a discussion, but it is a good reason to invite all the countries concerned. I realize that this is a question which is not before us and which will come up only after a decision has been taken on the provisional agenda. However, this aspect has been brought up in the debate and I should like to state now, on behalf of my delegation, that when the question does come up, we shall have no objection to inviting the countries concerned, notably South Viet-Nam, North Viet-Nam and the People's Republic of China, to participate in our debate on Viet-Nam.

67. A second objection which has been brought forward to the inclusion of the Viet-Nam question in our agenda is that this problem should not be solved in the context of the United Nations, but in the context of the Geneva Conference of 1954. Basically my delegation can agree with that point of view, but again this does not, in our opinion, constitute a reason to object to the proposed discussion in the Security Council. The purpose of the proposal is not to resolve the Viet-Nam question in the context of the United

notre avis, ne constituent pas une raison suffisante ou primordiale pour refuser de discuter de ce sujet, maintenant que cette discussion a été demandée. Je vais analyser brièvement les arguments qui ont été avancés contre la discussion de la question du Viet-Nam par le Conseil de sécurité.

64. La première objection qui a été formulée est la suivante: le Conseil de sécurité ne peut pas discuter de ce problème parce que les pays directement en cause dans la guerre du Viet-Nam ou qui s'y intéressent de près ne sont pas tous Membres de l'Organisation des Nations Unies. Cette considération, en effet, a été l'une des principales raisons pour lesquelles personne n'a jusqu'ici demandé que la question soit discutée au Conseil de sécurité. Mais maintenant que nous sommes en présence d'une demande à cet effet, cette objection ne saurait, à notre avis, constituer un facteur déterminant contre la discussion, et ceci pour deux raisons:

65. La première raison est d'ordre juridique. Au paragraphe 6 de l'Article 2, la Charte des Nations Unies dispose expressément:

"L'Organisation fait en sorte que les Etats qui ne sont pas Membres des Nations Unies agissent conformément à ces Principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales."

Ainsi, du point de vue juridique, le Conseil de sécurité a compétence pour traiter d'une situation qui touche au maintien de la paix et de la sécurité internationales, même si elle intéresse des pays qui ne sont pas Membres de l'Organisation.

66. L'aspect juridique de la question mis à part, il y a évidemment une considération pratique très valable, c'est qu'une discussion, pour être fructueuse, doit de préférence se dérouler en présence de tous les pays intéressés. Nous en sommes parfaitement conscients. Le fait que, dans le cas du Viet-Nam, certains des pays intéressés ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies n'est pas une raison pour que l'on s'oppose à une discussion, mais c'est une bonne raison pour inviter tous les pays intéressés. Bien entendu, nous ne sommes pas saisis de cette question et nous n'en serons saisis que lorsqu'une décision aura été prise sur l'ordre du jour provisoire. Toutefois, on a soulevé cet aspect du problème au cours du débat et je tiens à déclarer d'ores et déjà, au nom de ma délégation, que lorsque la question se posera nous n'aurons aucune objection à ce que l'on invite les pays intéressés, notamment le Viet-Nam du Sud, le Viet-Nam du Nord et la République populaire de Chine à participer à nos débats sur le Viet-Nam.

67. La seconde objection avancée contre l'inscription de la question du Viet-Nam à l'ordre du jour est que ce problème ne doit pas être résolu dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, mais dans celui de la Conférence de Genève de 1954. En principe, ma délégation partage cet avis mais, là encore, ce n'est pas une raison pour s'opposer à la discussion proposée au Conseil de sécurité. Il ne s'agit pas de résoudre le problème du Viet-Nam dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, mais d'organiser une pré-

Nations, but to arrange for a pre-conference looking towards the application of the Geneva Agreements of 1954 and of those signed in 1962.<sup>3/</sup>

68. In other words, if I understand the intention of the United States proposal correctly, the intention is precisely to arrive, by way of an initiative of the Security Council, at talks within the context of the Geneva Conference of 1954 and 1962, talks such as desired by several of the speakers who have preceded me. It seems to me, therefore, that an objection to a debate in the Security Council on this ground springs from a misunderstanding of the actual purpose of the present proposal.

69. There is a third objection which has been raised against the discussion of Viet-Nam in the Security Council, and that is that, in view of the resumption of the bombardments of North Viet-Nam and of other circumstances, the situation is hardly propitious for a fruitful debate in the Security Council. Undoubtedly, the situation is difficult and serious. One can certainly imagine more favourable circumstances or a more favourable moment for undertaking a debate on Viet-Nam. But in the opinion of my delegation this again is no reason to desist from a debate now; if anything, to the contrary. The very seriousness of recent developments make it all the more necessary that we should at last discuss this subject. If events are allowed to run their course, a further escalation of the war to ever bigger proportions seems inevitable. It is obvious that we stand at a new turn of the road leading to a growing disaster. It should never be said that at such a critical moment the Security Council even refused to discuss the subject in order to try to contribute to a peaceful solution.

70. For these reasons, my delegation, although fully realizing the great difficulties involved in the discussion at this moment, will vote for the inclusion of the subject on our agenda.

71. Mr. LIU (China): Mr. President, in deference to your wishes, I hesitate even for a moment to impose on the Council by expressions of a formal nature. However, it is more than formality when I express my delegation's sincere welcome to you and to other members who have just come into the Council. It is my delegation's belief that the Council, reflecting as it now does the enlarged membership of the Organization, will be able to discharge its duties and functions with an increasing sense of responsibility.

72. We are still on the point of adopting the agenda. In the many years I have served in this Council, I seldom have come across an occasion when the Council declined to consider an item brought before it by a Member of the United Nations. In the present case the request comes from a member of the Council and the matter to be considered is one of the greatest urgency, universally regarded as an explosive situa-

<sup>3/</sup> Agreements signed at the International Conference on the Settlement of the Laotian Question, held at Geneva from 12 May 1961 to 23 July 1962; see United Nations, Treaty Series, vol. 456 (1963), No. 6564.

conférence en vue de l'application des Accords de Genève de 1954 et de ceux qui ont été signés en 1962<sup>3/</sup>.

68. En d'autres termes, si je comprends bien l'intention dans laquelle les Etats-Unis ont fait leur proposition, ils voudraient justement, par une initiative du Conseil de sécurité, parvenir à des entretiens dans le cadre de la Conférence de Genève de 1954 et de 1962, ce que souhaitent plusieurs des orateurs qui m'ont précédé. Il me semble donc que si on s'oppose à un débat au Conseil de sécurité pour cette raison, c'est qu'il y a un malentendu sur le but réel de la présente proposition.

69. On a soulevé une troisième objection contre une discussion sur le Viet-Nam au Conseil de sécurité: c'est que, avec la reprise des bombardements du Viet-Nam du Nord et compte tenu d'autres événements, la situation n'est guère propice à un débat fructueux au Conseil de sécurité. La situation est délicate et grave, cela ne fait aucun doute. On pourrait certainement concevoir des circonstances ou un moment plus favorables pour ouvrir un débat sur le Viet-Nam. Mais, de l'avis de ma délégation, ce n'est encore une fois pas une raison pour renoncer à un débat en ce moment, bien au contraire. La gravité même des événements récents rend la discussion d'autant plus nécessaire. Si on laisse les événements suivre leur cours, l'intensification de la guerre, qui prendra des proportions toujours plus grandes, paraît inévitable. Nous nous trouvons manifestement à un nouveau tournant de la route qui conduit à un pire désastre. Il ne faut pas que l'on puisse jamais dire qu'à un moment aussi critique le Conseil de sécurité a été jusqu'à refuser d'aborder la question et essayer de prêter son concours en vue d'une solution pacifique.

70. Pour toutes ces raisons, ma délégation, bien que pleinement consciente des difficultés que présente la discussion en ce moment, votera pour l'inscription de la question à l'ordre du jour.

71. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, soucieux de répondre aux vœux que vous avez exprimés, j'hésite à retenir, ne fût-ce qu'un instant, l'attention du Conseil pour les formalités d'usage. Pourtant, c'est plus qu'une simple formalité que je remplis en vous souhaitant sincèrement la bienvenue, au nom de ma délégation, et en la souhaitant aussi aux nouveaux membres qui viennent d'entrer au Conseil de sécurité. Ma délégation est persuadée que le Conseil, qui reflète bien maintenant la composition plus large de l'Organisation des Nations Unies, pourra remplir ses fonctions avec un sens encore plus élevé de ses responsabilités.

72. Nous en sommes encore à discuter de l'adoption de l'ordre du jour. Voilà de longues années que je siège au Conseil, et il m'est rarement arrivé de le voir refuser d'examiner une question soumise par un Membre de l'Organisation des Nations Unies. En l'occurrence, la demande émane d'un membre du Conseil et la question à examiner est extrêmement urgente; on s'accorde à reconnaître qu'il s'agit d'une

<sup>3/</sup> Accords signés à la Conférence internationale pour le règlement de la question du Laos, tenue à Genève du 12 mai 1961 au 23 juillet 1962; voir Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 456, 1963, No 6564.

tion. For the Council to refuse inscription is not only to ignore the appeal of mankind, including that of His Holiness the Pope, but to abdicate its primary responsibility for the maintenance of peace and security with which it is charged under the Charter.

73. There are some representatives who contend that the Council should not consider the item in the absence of the Chinese Communists. I do not propose to enter into any discussion on any aspects of the question of so-called Chinese representation. But I have every reason to believe that the presence of the Chinese Communists will only make any solution of the Viet-Nam situation impossible. Those who have followed the pronouncements of the Chinese Communists closely cannot help being aware that Peiping wants no settlement of conflicts; on the contrary, it thrives on crises and conflicts. It promotes crises and conflicts wherever and whenever it is possible to do so. This is what it calls people's wars. Just the other day Peiping made it abundantly clear that it intends to make Thailand a second Viet-Nam and to export its guerrilla warfare to Malaysia. Its objective is to replace all non-communist régimes by communist régimes. Even Sukarno's Indonesia has not been exempt from this over-all objective. This being so, it is clear that to invite the Chinese Communists to the Security Council is tantamount to inviting the arsonist to join the fire brigade. The consequence is grave indeed.

74. For our present purposes I will content myself by saying that this question of inviting the Chinese Communists is irrelevant to our inscription of the item on the agenda.

75. The PRESIDENT (translated from French):- I have no more speakers on my list. May I now speak as the representative of JAPAN.

*[The speaker continued in English.]*

76. I have listened carefully to the previous interventions on this question and I have come to the conclusion that the opportunity to discuss the question should not be denied to the Council, which is the organ of the United Nations primarily responsible for the maintenance of peace and security. It is well known that the Japanese Government is anxious to see a peaceful settlement of the question of Viet-Nam. Taking advantage of the opportunity provided by the cessation of the bombing of North Viet-Nam since Christmas 1965, my Government has carried out intensive diplomatic efforts, in close touch with a considerable number of States, in the hope that the North Viet-Namese authorities would agree to enter into negotiations and thus create an opportunity for the peaceful solution of that very grave, complex and difficult problem.

77. We very profoundly regret, therefore, that despite the efforts carried out by many countries, including my own, and also despite the sincere efforts of the United States to seek a peaceful solution by every possible means, no favourable response has been received as yet from Hanoi. While having no doubts whatsoever about the sincerity of the United States,

situation explosive. En refusant d'inscrire cette question à son ordre du jour, non seulement le Conseil refuserait délibérément de répondre à l'appel de l'humanité, et à celui de Sa Sainteté le Pape, mais encore il manquerait à son premier devoir, qui est d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité, conformément à la Charte.

73. Certains représentants soutiennent que le Conseil ne devrait pas étudier cette question en l'absence des communistes chinois. Je n'ai pas l'intention d'entamer une discussion sur les aspects de la question dite de la représentation de la Chine. Mais j'ai toutes les raisons de croire que la présence des communistes chinois ne ferait que rendre impossible tout règlement de la situation au Viet-Nam. Ceux qui se sont tenus au courant des déclarations des communistes chinois ne peuvent ignorer que Pei-ping ne souhaite pas le règlement des conflits; au contraire, il fait tout pour attiser crises et conflits. Il les favorise partout, chaque fois qu'il le peut. C'est ce qu'il appelle la guerre populaire. Tout récemment encore, Pei-ping a montré sans équivoque qu'il avait l'intention de faire un second Viet-Nam de la Thaïlande et d'exporter ses guérillas en Malaisie. Son objectif est de remplacer tous les régimes non communistes par des régimes communistes. Même l'Indonésie de Sukarno n'a pas échappé à cet objectif de grande envergure. Dans ces conditions, il est clair qu'inviter les communistes chinois au Conseil de sécurité reviendrait à inviter l'incendiaire à se joindre à la brigade des pompiers. Certes, les conséquences en seraient graves.

74. Je me bornerai pour l'instant à dire que la question de l'invitation des communistes chinois est sans rapport avec l'inscription à l'ordre du jour du Conseil de la question dont nous sommes saisis.

75. Le PRESIDENT: Je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Permettez-moi de prendre maintenant la parole en tant que représentant du JAPON.

*[L'orateur poursuit en anglais.]*

76. J'ai écouté attentivement les précédentes déclarations sur cette question et suis arrivé à la conclusion que la possibilité de discuter de ce problème ne devrait pas être refusée au Conseil, cet organe de l'Organisation des Nations Unies principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité. Il est bien connu que le Gouvernement japonais désire voir intervenir un règlement pacifique de la question du Viet-Nam. Profitant de l'occasion fournie par la cessation des bombardements du Viet-Nam du Nord depuis Noël 1965, mon gouvernement a entrepris des efforts diplomatiques intenses, en collaboration étroite avec beaucoup d'autres pays, dans l'espoir que les autorités du Viet-Nam du Nord accepteraient d'engager des négociations et de créer ainsi les prémisses conduisant à une solution pacifique de ce problème si grave, si difficile, si complexe.

77. Nous regrettons donc très profondément qu'en dépit des efforts de nombreux pays, dont le mien, en dépit aussi des efforts sincères des Etats-Unis visant à rechercher une solution pacifique par tous les moyens possibles, aucune réaction positive ne soit encore parvenue d'Hanoi. Alors que nous n'avons aucun doute quant à la sincérité des Etats-Unis,

which has been amply demonstrated by its efforts to pursue peace for this region of the world, my Government deeply deplores the course of events which has now led us to the present situation. At the same time, my Government has noted with deep satisfaction the statements made by the representatives of the United States to the effect that the United States is quite determined to continue pursuing a peaceful settlement with the utmost diligence and through every possible channel.

78. For this reason, as my Government sees it, the United States, in order to leave no stone unturned, arrived at the conclusion to bring this question, at this time, to the Security Council. My Government sincerely hopes that all efforts for peace in Viet-Nam will be continued relentlessly and intensified more than ever before so that those who still seem to maintain a very rigid attitude will change their minds, making the achievement of peace possible by taking into account, practically and realistically, the public opinion of the world, which certainly is most anxious to recover peace in South-East Asia.

79. My Government, for its part, intends to continue its own devoted efforts, continuing to explore every possible measure that may lead the parties directly concerned to negotiate for peace. The Japanese Government approves and supports the decisions made by the United States Government to take this question to the Security Council as one of the means available in the search for a peaceful solution of the question of Viet-Nam.

80. For these reasons, my Government will vote in favour of the adoption of the agenda.

*[The speaker resumed in French.]*

81. Speaking as PRESIDENT, I now give the floor to the representative of the United States who wishes to exercise his right of reply.

82. Mr. GOLDBERG (United States of America): At the 1271st meeting I attempted to explain in some detail the reasons that have impelled my Government to bring the question of Viet-Nam to the Security Council. I shall not repeat that explanation, but I shall endeavour to deal briefly with the doubts that have been raised by other members about the usefulness of Security Council consideration of this problem at this time.

83. I have listened very carefully to the discussion that has taken place, both this morning and this afternoon; I agree with the wise observation made by the representative of New Zealand, that the discussions today—which, of necessity, have extended somewhat beyond the agenda item—have already demonstrated their value. Our discussion in the Security Council, although vigorous, was to be anticipated; and although reflective of varying points of view about the main problem at hand, as well as being concerned with procedure, it has been temperate—to the surprise probably of some—reasonable, and informative. I am appreciative particularly of the interventions of the new members of the Security Council, which have been of high quality. I have listened to them and to the older

sincérité amplement démontrée par leurs efforts en vue de chercher la paix dans cette région du monde, mon gouvernement déplore profondément le cours des événements qui nous ont conduits à la situation présente. En même temps, mon gouvernement a noté avec une grande satisfaction les déclarations faites par le représentant des Etats-Unis aux termes desquelles son pays est absolument décidé à continuer de rechercher un règlement pacifique en toute diligence et par tous les moyens dont il dispose.

78. Mon gouvernement pense que c'est pour cette raison, et afin de n'épargner aucun effort que les Etats-Unis ont conclu que cette question devait maintenant être portée devant le Conseil de sécurité. Mon gouvernement espère sincèrement que tous les efforts entrepris en faveur de la paix au Viet-Nam se poursuivront inlassablement, seront intensifiés plus que jamais, afin que ceux qui semblent encore animés d'une attitude inflexible changent d'avis et rendent possible l'établissement de la paix en tenant compte, de façon pratique et réaliste, de l'opinion publique dans le monde qui désire certainement voir la paix rétablie en Asie du Sud-Est.

79. Mon gouvernement, pour sa part, a l'intention de poursuivre ses propres efforts inlassables et de continuer d'explorer toutes les possibilités qui pourraient permettre d'entamer des négociations entre les parties directement intéressées. Le Gouvernement japonais approuve et appuie la décision du Gouvernement des Etats-Unis de porter cette question devant le Conseil de sécurité, en tant que l'un des moyens qui s'offrent à lui pour rechercher une solution pacifique à la question du Viet-Nam.

80. Pour ces raisons, mon gouvernement votera en faveur de l'adoption de l'ordre du jour.

*[L'orateur reprend en français.]*

81. En ma qualité de PRESIDENT, je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, qui désire exercer son droit de réponse.

82. M. GOLDBERG (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: A la 1271ème séance, j'ai essayé d'exposer de façon un peu détaillée les raisons qui ont amené mon gouvernement à saisir le Conseil de sécurité de la question du Viet-Nam. Je n'y reviendrai pas; mais je voudrais maintenant essayer brièvement de dissiper les doutes exprimés par certains membres quant à l'utilité d'un examen de ce problème par le Conseil à l'heure actuelle.

83. J'ai écouté très attentivement la discussion qui s'est déroulée ce matin et cet après-midi; je pense, comme le représentant de la Nouvelle-Zélande, que les discussions d'aujourd'hui, qui ont nécessairement débordé un peu les limites du point de l'ordre du jour, ont, ainsi qu'il l'a très bien fait observer, déjà prouvé leur valeur. La discussion au Conseil de sécurité a été animée, comme c'était à prévoir; mais si elle a reflété des points de vue divergents sur le problème essentiel à l'étude, en même temps qu'elle a porté sur la procédure, elle est restée — à la surprise de certains sans doute — modérée, raisonnable et constructive. J'ai été particulièrement sensible aux interventions des nouveaux membres du Conseil, qui ont été d'une haute tenue. J'ai écouté ces interventions

members very carefully; I have tried to do so in the spirit so well expressed by the representative of Nigeria. I know he will not mind if I say that the necessity to consider and weigh all arguments is common to all members of the Council, whether aligned or non-aligned. We are, as I said this morning, the Security Council; we have a corporate responsibility for the maintenance of peace and security.

84. Now I shall turn to some of the questions raised by members in the course of our discussion. I should like to deal with what was first pointed out by the representative of France, whose wisdom I have learned to appreciate very much, and whose friendship I deeply value. The question he raised is a very important one and has been raised by others—the representative of Mali and the representative of Uganda—and it has been adverted to by the representative of Bulgaria, and I think was mentioned also by the representative of the Soviet Union. Their point is this: it has been pointed out by them that the Geneva Conference, at which all parties to the conflict are represented, has been the international body which has in the past dealt with the problem of Viet-Nam; and it has been claimed that it still remains the appropriate body to do so. The United States has no quarrel with this contention. The first of the fourteen points which represent a summary of our policy on Viet-Nam states: "The Geneva Agreements of 1954 and 1962 are an adequate basis for peace in South-East Asia."

85. We have repeatedly stated that we would welcome the reconvening of the Geneva Conference for this purpose. Indeed, the Government of the United Kingdom, one of the Co-Chairmen of this Conference, has specifically addressed a request to the Government of the Soviet Union, the other Co-Chairman, that they issue a joint call for the reconvening of the Conference. But how was that proposal received? The Soviet Union refused to join in any steps to reconvene the Conference. Let the joint chairmen issue the call today, and we will be in Geneva tomorrow at a conference, and then indeed there will be no necessity for the Security Council to deal with this matter.

86. It has been correctly pointed out that the purpose of our draft resolution [S/7106] is to assist in what thus far it has not been possible to realize: the reconvening of the Geneva Conference. That has not been possible to realize not because of any opposition on the part of the United States; quite the contrary. Under these circumstances, therefore, the choice before us members of the Security Council is not whether to deal with this problem in the Council, or to deal with it in Geneva, but whether to deal with it at all. The door to Geneva is, at least for the time being, closed, and the question we have to decide is a plain and a simple one: do we wish also to close the door to the United Nations? What will the people of the world say if we do?

87. It has been pointed out by members here that several of the parties to the conflict in Viet-Nam are not Members of the United Nations, and therefore are not in a position to present their case here. But others

et celles des membres plus anciens avec attention; j'ai essayé de le faire dans l'esprit qu'a si bien défini le représentant du Nigéria. Je sais qu'il ne m'en voudra pas de dire que cette nécessité d'étudier et de peser tous les arguments s'applique à tous les membres du Conseil, qu'ils représentent un pays aligné ou non aligné. Comme je l'ai dit ce matin, le Conseil de sécurité, c'est nous, et c'est solidairement que nous sommes responsables du maintien de la paix et de la sécurité.

84. J'en viens maintenant à certaines des questions qu'ont soulevées des membres au cours de notre discussion. Je voudrais aborder le point souligné par le représentant de la France, dont j'ai appris à apprécier hautement la sagesse et dont l'amitié m'est précieuse. Il a soulevé une question très importante, que d'autres — le représentant du Mali et le représentant de l'Ouganda notamment — ont soulevée également; le représentant de la Bulgarie y a aussi fait allusion et je crois que le représentant de l'Union soviétique l'a également mentionnée. Voici quelle est leur position: la Conférence de Genève, où toutes les parties au conflit sont représentées, est l'organe international qui s'est occupé dans le passé du problème du Viet-Nam; et ils soutiennent qu'elle demeure l'organe le plus approprié pour continuer de s'en occuper. Les Etats-Unis n'ont rien à redire à cela. Le premier des 14 points qui résument notre politique concernant le Viet-Nam dit que "les Accords de Genève de 1954 et 1962 constituent une base adéquate pour assurer la paix en Asie du Sud-Est".

85. Nous avons dit et redit que nous accueillerions avec satisfaction une nouvelle réunion de la Conférence de Genève à cet effet. Le Gouvernement du Royaume-Uni, qui assurait avec l'Union soviétique la coprésidence de cette conférence, a même adressé une demande spéciale au Gouvernement soviétique pour qu'ils lancent un appel commun en vue d'une nouvelle réunion de la Conférence. Or, quel est l'accueil qui a été réservé à cette proposition? L'Union soviétique a refusé de participer à toute démarche tendant à réunir à nouveau la Conférence. Que les présidents lancent un appel aujourd'hui, et demain nous serons à Genève; dans ce cas, il ne sera évidemment pas nécessaire que le Conseil de sécurité soit saisi de cette affaire.

86. On a fort justement fait remarquer que notre projet de résolution [S/7106] vise à favoriser ce qu'il n'a pas encore été possible de réaliser: une nouvelle convocation de la Conférence de Genève. Si cela n'a pas été possible, ce n'est pas à cause de l'opposition des Etats-Unis, bien au contraire. Dans ces conditions, l'alternative est donc, non l'examen par le Conseil ou l'examen à Genève, mais l'examen par le Conseil ou pas d'examen du tout. Pour le moment du moins, la porte de Genève est close, et la question qu'il nous faut trancher est simple: voulons-nous aussi fermer la porte de l'ONU? Que diront les peuples du monde dans ce cas?

87. Certains membres ont fait remarquer que plusieurs des parties au conflit du Viet-Nam ne sont pas Membres de l'Organisation des Nations Unies et par conséquent ne sont pas à même de défendre

have pointed out—and I need only invite the Council's attention to—Article 32 of the Charter, which says in part: "... any State which is not a Member of the United Nations, if it is a party to a dispute under consideration by the Security Council, shall be invited to participate, without vote, in the discussion relating to the dispute".

88. It is also to be remembered that there is a Charter obligation which reaches beyond the Members of the United Nations. Article 2, paragraph 6, says:

"The Organization shall ensure that states which are not Members of the United Nations act in accordance with these Principles so far as may be necessary for the maintenance of international peace and security."

89. Furthermore, this Organization has, of course, had experience with this matter before. This is not a new subject for our consideration. We have considered matters in the past, and presumably will do so in the future, where Members or non-members of the United Nations have refused to participate. The Government of South Africa has consistently refused to participate in proceedings of this Council dealing with the problem of apartheid, and the Council has—rightly, we believe—never permitted itself to be prevented by this refusal from dealing with a problem that it believed to fall clearly within the scope of its responsibility.

90. It has been said: Why has the United States not brought the problem of Viet-Nam to the Council before? I should like to remind the members of the Council that in August 1964 we brought an aspect of the problem of Viet-Nam to the Security Council—the Gulf of Tonkin incident. It was no fault of the United States that that was not fully explored. I should also like to remind the members of the Council that in Security Council documents we have repeatedly appealed to the United Nations and all of its organs for assistance in the settlement of this dispute.

91. One of my colleagues has suggested that the Council should not attempt to deal with the problem unless it is assured that it can do so successfully. To do so unsuccessfully, he claims, would be a blow to its prestige. Let me point out that the Council has not been inhibited in the past from dealing with threats to the peace of the world because it could not be assured of doing so successfully. Indeed, it can hardly expect to have any such assurance in advance. If it had it in advance, the matter would probably not have to come to the Council. My colleagues here will remember that only a few months ago a full-scale war broke out between two great Members of the United Nations, India and Pakistan. Neither saw fit to bring this conflict before the Security Council. Nevertheless the Council most rightly decided that it must seek to bring an early end to this threat to the peace of the world despite how the parties to the conflict might feel. Though success was far from assured when we began our deliberations, the Council did deal most vigorously and most unitedly with this war, and in a matter of weeks, overcoming very serious obstacles it did bring about a cease-fire which still obtains. In other cases, candour compels the

leur position ici. Mais d'autres ont souligné — et il ne me reste qu'à attirer l'attention du Conseil sur ce point — que l'Article 32 de la Charte stipule notamment: "... tout Etat qui n'est pas Membre des Nations Unies, s'il est partie à un différend examiné par le Conseil de sécurité, est convié à participer, sans droit de vote, aux discussions relatives à ce différend."

88. Il convient de ne pas perdre de vue également qu'il y a dans la Charte une obligation qui ne vise pas seulement les Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le paragraphe 6 de l'Article 2 est ainsi conçu:

"L'Organisation fait en sorte que les Etats qui ne sont pas Membres des Nations Unies agissent conformément à ces Principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales."

89. En outre, il y a déjà, bien entendu, des précédents à cet égard. Ce n'est pas la première fois que l'Organisation a affaire à ce genre de situation. Nous avons examiné par le passé — et il est probable que nous le ferons encore à l'avenir — des questions à la discussion desquelles des Etats Membres ou non de l'ONU ont refusé de participer. Le Gouvernement sud-africain a régulièrement refusé de prendre part aux débats du Conseil sur le problème de l'apartheid, et ce refus n'a — à juste titre, pensons-nous — jamais empêché le Conseil de se saisir d'un problème s'il estimait que celui-ci était incontestablement de son ressort.

90. Pourquoi, a-t-on demandé, les Etats-Unis n'ont-ils pas saisi plus tôt le Conseil du problème du Viet-Nam. Je voudrais rappeler aux membres du Conseil qu'en août 1964 nous avons exposé au Conseil de sécurité un aspect du problème, à savoir l'incident du golfe du Tonkin. Et ce n'est pas par la faute des Etats-Unis que la question n'a pas été étudiée à fond. Je voudrais également rappeler que dans les documents du Conseil nous avons à maintes reprises fait appel à l'assistance de l'Organisation des Nations Unies et de tous ses organes pour le règlement de ce différend.

91. Un de mes collègues a donné à entendre que le Conseil ne devrait pas s'engager dans l'étude de ce problème sans être assuré de pouvoir le résoudre. Un échec, selon lui, porterait atteinte au prestige du Conseil. Qu'il me soit permis de faire observer que le Conseil n'a jamais hésité, par le passé, à se saisir de situations constituant des menaces à la paix mondiale sous prétexte qu'il n'était pas certain de pouvoir aboutir. On voit mal, d'ailleurs, comment il pourrait d'avance avoir une telle certitude. S'il l'avait, c'est sans doute que la question n'aurait pas besoin d'être portée devant le Conseil. Mes collègues se souviendront qu'il y a quelques mois à peine une guerre ouverte a éclaté entre deux grands pays Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'Inde et le Pakistan. Ni l'un ni l'autre n'a jugé bon de porter le conflit devant le Conseil de sécurité. Le Conseil n'en a pas moins décidé, à fort juste titre, qu'il devait s'employer à faire cesser rapidement cette menace à la paix mondiale quoi que puissent en penser les parties intéressées. Bien qu'il fût loin d'être assuré du succès lorsqu'il a commencé ses délibérations, le Conseil s'est attaché au problème de cette guerre avec la plus grande vigueur et la plus grande cohésion et, en

statement that the Council has not been successful, and many intractable problems still remain on its agenda, as is apparent from the Secretary-General's summary statements on matters of which the Council is seized.

92. Were the Council, however, to refuse even to attempt to carry out the obligations laid upon it by the Charter, what credit and what prestige could it hope to have in the world? I must say that I completely fail to understand how those States which repeatedly insist that the Security Council, and the Security Council alone, has the responsibility for the maintenance of international peace and security can now deny its competence. Permit me to say most solemnly to my fellow members of the Council at this critical juncture of its history that what is at stake here is not the United States position; we have brought the matter to the Council. What is at stake here is the matter of how the world will judge the Council if it refuses even to discuss and consider that problem which public opinion almost everywhere considers to be the most serious threat to the peace now confronting mankind. What reliance, what confidence will the peoples of the world henceforth place in the Security Council—in the United Nations itself—if we adjourn without having made an attempt to deal with this matter?

93. Finally, I would remind my colleagues once again of what I said a few minutes earlier, of what the United States seeks from this Council and what is apparent from the draft resolution that we have placed before the Council. We do not expect the Council itself to solve the whole problem of Viet-Nam, either with or without the other parties to the conflict. What we ask is only that the Council lend its tremendous weight and prestige by calling for "immediate discussions without preconditions ... among the appropriate interested Governments to arrange a conference looking towards the application of the Geneva Agreements of 1954 and 1962".

94. What we are asking the Council to do is in no way different from what the non-aligned countries did in their appeal on this subject. What we ask is only that this Council offer its assistance in bringing about peace in South-East Asia, perhaps through the provision of arbitrators or mediators as His Holiness the Pope has suggested, or perhaps through some other appropriate means. So much certainly we can do. And let us not underestimate the effect of our doing this. The fact that we are attempting to fulfil our responsibilities for the peace of the world by taking action along these lines would not in any way inhibit or prevent any Government or Governments from seeking to promote negotiation or conciliation through other channels. A recent example of how that could be done has been provided by the welcome intervention of the Soviet Union at Tashkent, which

quelques semaines, après avoir surmonté de très gros obstacles, il a réussi à obtenir un cessez-le-feu qui dure encore. Dans d'autres cas, il faut bien admettre que les efforts du Conseil n'ont pas été couronnés de succès, et il reste à son ordre du jour nombre de problèmes des plus difficiles à régler, comme on le constate à la lecture des exposés du Secrétaire général sur les questions dont le Conseil est saisi.

92. Mais si le Conseil devait s'abstenir d'essayer même de s'acquitter des obligations qui sont les siennes en vertu de la Charte, de quel crédit et de quel prestige pourrait-il espérer jouir dans le monde? J'avoue que je ne parviens absolument pas à comprendre comment les Etats mêmes dont la thèse est que c'est au Conseil de sécurité, et à lui seul, qu'incombe la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales peuvent aujourd'hui mettre en question la compétence de cet organe. Qu'il me soit permis de déclarer ici solennellement devant mes collègues du Conseil, à ce moment critique de son histoire, que ce qui est en jeu, dans le cas présent, n'est pas la position des Etats-Unis; nous avons saisi le Conseil de la question. Ce qui est en jeu, c'est le jugement que portera le monde sur le Conseil s'il se refuse même à discuter et à examiner un problème que l'opinion publique considère presque universellement comme constituant la menace la plus grave à la paix que l'humanité connaisse en ce moment. Quelle confiance et quelle foi les peuples du monde pourront-ils dorénavant avoir dans le Conseil de sécurité — au sein de l'Organisation elle-même — si nous nous ajournons sans avoir essayé d'aborder la question?

93. Enfin, je voudrais rappeler encore à mes collègues ce que j'ai déjà dit il y a quelques instants, c'est-à-dire ce que les Etats-Unis attendent du Conseil, ainsi qu'il ressort du projet de résolution que nous avons déposé. Nous n'attendons nullement du Conseil qu'il résolve lui-même l'ensemble du problème du Viet-Nam, avec ou sans la participation des autres parties au conflit. Tout ce que nous demandons c'est que le Conseil, mettant dans la balance le poids considérable de son prestige, demande "des entretiens immédiats sans conditions préalables ... entre les gouvernements intéressés appropriés, en vue de l'organisation d'une conférence destinée à assurer l'application des Accords de Genève de 1954 et de 1962".

94. Ce que nous demandons au Conseil de faire n'est en rien différent de ce que les pays non alignés ont demandé lorsqu'ils ont lancé un appel à ce sujet. Ce que nous demandons c'est uniquement que le Conseil offre son assistance pour ramener la paix en Asie du Sud-Est, soit par la désignation d'arbitres ou de médiateurs, comme l'a suggéré Sa Sainteté le Pape, soit par d'autres moyens appropriés. Cela, le Conseil peut certainement le faire. Et nous ne devons pas sous-estimer l'effet qu'aurait une telle action. Le fait que le Conseil essaie de s'acquitter de ses responsabilités en vue d'assurer la paix mondiale en agissant dans le sens que nous venons d'indiquer ne risque nullement d'empêcher un ou plusieurs gouvernements de chercher à favoriser des négociations ou la conciliation par d'autres moyens. Il suffit, pour voir la façon dont cela pourrait être fait, de se reporter à

supplemented the efforts of this Council in helping to bring about better understanding between India and Pakistan, an action which I am sure every member of this Council would commend.

95. We would welcome any and all efforts to the end of a peaceful settlement in Viet-Nam such as we have been attempting to exert; but in the absence of such efforts at this time showing any prospect of success, and confronted with the refusal of the Government of North Viet-Nam to take part in unconditional negotiations under the auspices we have tried to arrange, we continue to believe that the body primarily charged with the maintenance of the peace of the world has every right and, more important, every duty to explore earnestly and without fear of failure what it can do at this critical turning-point in world affairs.

96. The PRESIDENT (translated from French): I give the floor to the representative of Mali who wishes to exercise his right of reply.

97. Mr. COULIBALY (Mali) (translated from French): I must apologize for speaking again in this procedural debate, but, as I pointed out this morning, the Government of the Republic of Mali is deeply disturbed about what is happening in Viet-Nam and fervently hopes that an equitable solution can be found, without any demonstrations of passion or statements directed to one or other of the parties concerned in the conflict. In the present circumstances and in view of the international situation, a discussion on the question of Viet-Nam in the Security Council would only aggravate a state of affairs which is already critical.

98. My Government has followed the diplomatic activities of the United States in recent weeks with interest. But the positions of the parties concerned have been hardened for so long and so much distrust has been generated between them after the long years of war that the diplomatic offensive launched by the United States Government instead of ending in a resumption of the bombing, should have been more persevering and should have been accompanied by measures calculated to create an atmosphere of confidence conducive to dialogue. Such an attitude would have demonstrated an evident desire to negotiate with the parties concerned in the conflict.

99. We know that there are some States which are imbued with a sincere desire to bring about a rapprochement of the views of the parties engaged in the conflict in Viet-Nam. Consequently a premature discussion in the Security Council, which would paralyze or render more difficult the efforts that certain Governments are making or thinking of making, or the good offices they are using, to restore peace in Viet-Nam, would be inadvisable. In our view, a substantive discussion of the question in the Security Council cannot at this moment serve the higher interests of the Viet-Nameese people. For that reason I should like to support the suggestion made by the representatives of Uganda and Jordan that no vote should be taken now on the adoption of the agenda.

un exemple récent: l'heureuse initiative prise par l'Union soviétique, dont l'intervention à Tachkent, s'ajoutant aux efforts du Conseil, a aidé l'Inde et le Pakistan à mieux se comprendre; c'est là une action que tous les membres du Conseil ne peuvent, j'en suis sûr, qu'approuver.

95. Nous sommes prêts à accueillir tous les efforts qui, comme ceux que nous avons tentés de notre côté, visent à assurer le règlement pacifique du problème vietnamien; mais, voyant que rien à l'heure actuelle n'indique que de tels efforts aient des chances d'aboutir, et devant le refus du Gouvernement nord-vietnamien de prendre part à des négociations sans condition sous les auspices que nous avons essayé d'obtenir, nous continuons de penser que l'organe chargé au premier chef du maintien de la paix dans le monde a non seulement le droit absolu mais même le devoir absolu d'explorer sérieusement et sans crainte d'échouer les possibilités d'action qui lui sont offertes en cette heure décisive pour la situation dans le monde.

96. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant du Mali, qui désire exercer son droit de réponse.

97. M. COULIBALY (Mali): Je m'excuse de reprendre la parole dans ce débat de procédure; mais, comme je l'ai indiqué ce matin, le Gouvernement de la République du Mali est profondément troublé par ce qui se passe au Viet-Nam et désire ardemment qu'une solution juste soit trouvée en dehors des manifestations de passion et des déclarations destinées à l'opinion de telle ou telle partie intéressée au conflit. Or, dans les conditions actuelles, et compte tenu du contexte international, une discussion au sein du Conseil de sécurité sur la question du Viet-Nam ne fera qu'exacerber des positions déjà critiques.

98. Mon gouvernement a suivi avec intérêt l'action diplomatique déployée par les Etats-Unis au cours des semaines passées. Mais, en raison de la longue cristallisation des positions des parties intéressées et de la méfiance créée entre elles à la suite de longues années de guerre, l'offensive diplomatique entreprise par le Gouvernement américain, au lieu de se terminer par la reprise des bombardements, aurait dû être plus persévérante et s'accompagner de certaines mesures susceptibles de créer un climat de confiance propice au dialogue. Cette attitude aurait démontré une volonté évidente de négocier avec les parties intéressées au conflit.

99. Nous savons qu'il y a des Etats animés d'une sincère volonté d'œuvrer pour rapprocher les points de vue des parties engagées dans le conflit du Viet-Nam; il ne convient donc pas, par une discussion hâtive au sein du Conseil de sécurité, de paralyser ou de rendre plus difficiles les efforts ou les bons offices que certains gouvernements déploient actuellement ou envisagent de déployer pour contribuer à ramener la paix au Viet-Nam. A notre avis, une discussion de fond sur la question au sein du Conseil de sécurité ne peut, en ce moment, servir les intérêts supérieurs du peuple vietnamien. C'est pourquoi je voudrais appuyer la suggestion faite par le représentant de l'Ouganda et par le représentant de la Jordanie, suggestion qui tend à ce qu'il n'y ait pas de vote maintenant quant à



Members of the Council could of course hold informal consultations to discover the most appropriate means whereby it would be possible to find an adequate formula which will facilitate negotiations in accordance with the Geneva Agreements.

100. What my delegation is seeking is not accusations or justifications for any specific action; that would do nothing to alleviate the sufferings of the Viet-Nameese people, who are the principal victims of the tragedy with which we are concerned today. What we are proposing is not that the Security Council should evade its responsibilities; we want any action by the Council to be undertaken in the conditions most likely to lead to success and at the proper time, for what we are concerned about is the interests of the Viet-Nameese people and the search for an effective and appropriate way of satisfying the legitimate aspirations of those people.

101. We might therefore comply with the Jordanian representative's request and not vote today on the adoption of the agenda. In making this suggestion, my delegation is guided by a real desire to help as objectively as possible in the work of the Security Council because of the importance we attach to the maintenance of international peace and security. The representative of Jordan has requested that no vote should be taken today and I think that elementary courtesy demands that his request should be granted, particularly since the Security Council has been convened so suddenly on such an important matter.

102. Mr. ADEBO (Nigeria): I just want to take this opportunity to associate myself with the appeal made by the representatives of Africa and the representative of Jordan on the question of a vote. That appeal was the result of discussion which we held in order to discover what would seem to be a way out which would make the discussions that we have already held of value, rather than an impediment to the happy resolution of the Viet-Nam question.

103. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): My delegation deems it necessary to make a few remarks in connexion with the statement of the United States representative.

104. The United States representative, who was speaking for the second time, made an effort to salvage the United States proposal to convene the Security Council, which clearly lacked the support of quite a number of members. Despite the length of his statement, the United States representative actually said nothing new, and he was, of course, unsuccessful in making any more attractive this latest farce which the United States is now enacting. In addition to everything else, he took the liberty of referring to the position of the Soviet Union, as a Co-Chairman of the Geneva Conference.

105. We must draw the attention of the Security Council to the fact that those comments reflect an extremely free interpretation, to put it very mildly,

l'adoption de l'ordre du jour. Evidemment, des consultations pourraient être entreprises officieusement entre les membres du Conseil afin de dégager les voies les plus appropriées qui permettraient de trouver une formule adéquate facilitant les négociations conformément aux Accords de Genève.

100. Ce que ma délégation recherche, ce ne sont pas les accusations ou les justifications de telle ou telle action; cela ne soulagerait en rien les souffrances du peuple vietnamien, qui est la principale victime du drame qui nous préoccupe aujourd'hui. Ce que nous proposons ne constitue pas une dérobade du Conseil de sécurité; nous voulons plutôt que l'action de cet organe soit entreprise dans des conditions optimales de succès et menée au moment approprié, car ce qui nous préoccupe ce sont les intérêts du peuple vietnamien et la recherche d'une méthode efficace et adéquate permettant la réalisation des légitimes aspirations de ce peuple.

101. On pourrait donc donner satisfaction au représentant de la Jordanie et ne pas voter aujourd'hui sur l'adoption de l'ordre du jour. En faisant cette suggestion, ma délégation est guidée par un désir réel de contribuer le plus objectivement possible aux travaux du Conseil de sécurité en raison même de notre attachement au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le représentant de la Jordanie a demandé qu'il n'y ait pas un vote aujourd'hui et je pense que ce serait un devoir élémentaire de courtoisie que de lui donner satisfaction, en raison du fait même que nous avons été brutalement mis en présence de la convocation du Conseil de sécurité sur une question aussi importante.

102. M. ADEBO (Nigeria) [traduit de l'anglais]: Je voudrais simplement saisir cette occasion pour m'associer à l'appel qui a été lancé par les représentants africains et par le représentant de la Jordanie sur la question du vote. Cet appel est le fruit des discussions auxquelles nous avons procédé dans le but de rechercher un moyen qui, au lieu de faire des débats que nous avons déjà eus un obstacle à l'heureux dénouement de la question vietnamienne, leur donnerait un caractère positif.

103. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: La délégation soviétique estime nécessaire de formuler quelques remarques à propos de l'intervention du représentant des Etats-Unis.

104. Le représentant des Etats-Unis, qui prenait la parole pour la deuxième fois, a tenté de sauver la proposition américaine tendant à convoquer le Conseil de sécurité, dont il est clair qu'elle n'a pas reçu l'appui de plusieurs membres du Conseil. Malgré la longueur de son intervention, le représentant des Etats-Unis n'a en fait rien dit de nouveau et n'a pu évidemment rendre plus séduisante la nouvelle farce montée par les Etats-Unis, qui bat en ce moment son plein. Le représentant des Etats-Unis a cru devoir entre autres choses, faire état de la position de l'Union soviétique, coprésident de la Conférence de Genève.

105. Nous devons dire au Conseil de sécurité que ces observations, pour parler en termes très modérés, sont une interprétation on ne peut plus libre, qui n'a

which bears no relation to the real position of the Soviet Union.

106. The United States representative distorted the actual state of affairs. Suffice it to recall the simple fact that when the Geneva Conference was convened in 1954, as we all know, and the Geneva Agreements, with which the United States delegation too was in accord, were concluded, there was not a single United States soldier in Viet-Nam.

107. What is the situation there today? Is it not a known fact that South Viet-Nam has been taken over by United States interventionist hordes, which by now number in the hundreds of thousands? The situation in Viet-Nam today is the direct result of the perfidious violation by Washington of the Geneva Agreements, and full responsibility for the tragic consequences in Viet-Nam lies squarely and exclusively on the United States, which has unleashed a criminal war of aggression and is continuing to trample on the most elementary principles of international law and on the Charter of the United Nations.

108. In order to make perfectly clear the position of the Soviet Union with regard to the question of Viet-Nam, we should like to draw the Council's attention to the message sent by Mr. Podgorny, Chairman of the Presidium of the Supreme Soviet of the USSR, in reply to a message from President Ho Chi Minh. In that reply the position of the Soviet Union is again set forth. With the President's permission, I shall read out the text of the reply.

"Dear Comrade Ho Chi Minh,

"We have received your message of 24 January 1966, which we have studied with the most careful attention. The Soviet people fully share the anger of the Viet-Nameese people at the aggressive acts of the United States and vigorously condemn the armed intervention by the United States in the southern part of your country and its aggression against the sovereign socialist State of the Democratic Republic of Viet-Nam. The sending of United States troops to South Viet-Nam, their use of napalm bombs and of toxic and poisonous substances against the South Viet-Nameese people, the bombing of the Democratic Republic of Viet-Nam and the incursions into its air space constitute acts of aggression and violations of the principles of international law and the Geneva Agreements of 1954. The aggression of the United States imperialists against Viet-Nam has seriously complicated the whole international situation. In extending military action to parts of Laos and multiplying its provocations against Cambodia, the United States is expanding the limits of its aggression and still further jeopardizing the peace and security of the peoples.

"The Soviet people are filled with admiration for the courage and steadfastness of the Viet-Nameese people in their struggle against imperialist aggression and for the independence, sovereignty, unity and territorial integrity of their country, and

rien de commun avec la position véritable de l'Union soviétique.

106. Le représentant des Etats-Unis a déformé la réalité. Il suffit de rappeler un simple fait: en 1954, comme chacun sait, quand a été convoquée la Conférence de Genève et qu'ont été conclus les Accords de Genève, qui ont également reçu l'approbation de la délégation américaine, il n'y avait pas un seul soldat américain au Viet-Nam.

107. Or, quelle est aujourd'hui la situation dans ce pays? Comme si l'on ne savait pas que le Viet-Nam du Sud est inondé de troupes américaines d'intervention, dont les effectifs se comptent dès à présent par centaines et centaines de milliers d'hommes? La situation que connaît actuellement le Viet-Nam est le résultat direct de la violation perfide des Accords de Genève par Washington, et toute la responsabilité de ses conséquences tragiques pour le Viet-Nam retombe totalement et sans partage sur les Etats-Unis d'Amérique qui ont déclenché une criminelle guerre d'agression et continuent de fouler aux pieds les normes les plus élémentaires du droit international et la Charte des Nations Unies.

108. Pour bien faire comprendre la position de l'Union soviétique sur la question du Viet-Nam, nous nous permettons de porter à l'attention du Conseil le texte de la réponse que M. Podgorny, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, a fait tenir au président Ho Chi Minh à la suite d'un message de ce dernier. Cette réponse définit une nouvelle fois la position de l'Union soviétique. Avec votre autorisation, Monsieur le Président, je vais en donner lecture.

"Cher camarade Ho Chi Minh,

"Nous avons bien reçu votre message du 24 janvier 1966, que nous avons étudié avec la plus grande attention. Le peuple soviétique partage entièrement l'indignation du peuple vietnamien face aux actes d'agression des Etats-Unis d'Amérique; il condamne résolument l'intervention armée des Etats-Unis d'Amérique dans le sud de votre pays et l'agression contre la République démocratique du Viet-Nam, Etat socialiste souverain. L'envoi au Viet-Nam du Sud de forces armées américaines, l'utilisation, par ces troupes, de bombes au napalm et de substances toxiques et nocives contre la population du Viet-Nam du Sud, les bombardements du territoire de la République démocratique du Viet-Nam et la violation de son espace aérien, ce sont là des actes d'agression, des infractions aux normes du droit international et aux Accords de Genève de 1954. L'agression des impérialistes américains contre le Viet-Nam a dangereusement compliqué toute la situation internationale. En étendant les opérations militaires à certaines régions du Laos et en multipliant les provocations contre le Cambodge, les Etats-Unis d'Amérique élargissent les frontières de l'agression et font peser une menace plus grave encore sur la paix et la sécurité des peuples.

"Le peuple soviétique admire le courage et la fermeté du peuple vietnamien dans sa lutte contre l'agression impérialiste, pour l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays et le soutient dans son juste combat pour la

support them in their just struggle for the freedom and independence of their fatherland.

"We are gratified to learn from your letter that you attach great value to the assistance given by the Soviet Union to the Viet-Nameese people. Acting in accordance with its international duty, the Soviet Union will continue to assist the sister Democratic Republic of Viet-Nam in strengthening its defensive capacity and in repelling aggression; it will continue its unswerving support of the heroic South Viet-Nameese people in their gallant struggle under the leadership of the National Liberation Front.

"The Soviet people are deeply in sympathy with the efforts of the Viet-Nameese people to restore peace in their country. We support the position of the Government of the Democratic Republic of Viet-Nam and the programme of the National Liberation Front with regard to a settlement in Viet-Nam, deeming them to be in conformity with the provisions of the Geneva Agreements and with the interests of a lasting peace in Indo-China and South-East Asia.

"We agree with you, Comrade President, that if the Government of the United States really desires a peaceful settlement it should recognize the justice of the four points made by the Government of the Democratic Republic of Viet-Nam and confirm that position by deeds, unconditionally discontinuing once and for all its bombings and all other acts of aggression against the Democratic Republic of Viet-Nam. That would create an atmosphere conducive to a political settlement of the Viet-Nameese problem.

"The United States, while resorting to various political manoeuvres, refuses to accept the legitimate demands of the Viet-Nameese people. What is more, it is continuing to increase the number of its armed forces in South Viet-Nam and is expanding the scope of the war against the South Viet-Nameese people. Recently, as is known, the United States Government submitted to Congress a request for almost \$13,000 million to expand military operations in South Viet-Nam. It does not wish to recognize the National Liberation Front as the true representative of the people of South Viet-Nam and negotiate with it. Instead of putting an unconditional end, once and for all, to its piratical air raids on the territory of the Democratic Republic of Viet-Nam, the United States has ceased such raids temporarily and presented ultimata to the Democratic Republic of Viet-Nam. The resumption by the United States Air Force of the barbarous bombing of the Democratic Republic of Viet-Nam has revealed to the whole world the falsity of the so-called United States peace offensive. It still further complicates the international situation.

"All this shows that the actual deeds of the United States are clearly at variance with its declared desire for a political settlement in Viet-Nam.

liberté et l'indépendance de sa patrie.

"Nous sommes sensibles à votre appréciation de l'aide de l'Union soviétique au peuple vietnamien, appréciation dont témoigne votre message. Accomplissant son devoir international, l'Union soviétique continuera, à l'avenir, d'aider la République démocratique du Viet-Nam, pays frère, à renforcer son potentiel défensif et à repousser l'agression; elle continuera de soutenir sans défaillance le peuple héroïque du Viet-Nam du Sud qui mène une lutte courageuse sous la direction du Front national de libération.

"Le peuple soviétique comprend pleinement le désir du peuple vietnamien de rétablir la paix dans son pays. Nous appuyons la position du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le programme du Front national de libération concernant le règlement du problème vietnamien, qui sont conformes aux Accords de Genève et propres à favoriser l'instauration d'une paix stable en Indochine et en Asie du Sud-Est.

"Nous estimons comme vous, Camarade, que, si le Gouvernement des Etats-Unis veut réellement un règlement pacifique, il doit accepter les quatre points parfaitement légitimes du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam et le prouver par des actes concrets, en mettant fin pour toujours et sans condition aux bombardements et autres actes d'agression contre la République démocratique du Viet-Nam. Ainsi pourra être créé un climat favorable à la solution politique du problème vietnamien.

"Les Etats-Unis d'Amérique, tout en ayant recours à toutes sortes de manoeuvres politiques, refusent d'accepter les légitimes revendications du peuple vietnamien. Qui plus est, ils continuent d'accroître leurs effectifs militaires au Viet-Nam du Sud; ils amplifient de plus en plus la guerre contre le peuple vietnamien. Le Gouvernement des Etats-Unis, comme on le sait, a récemment demandé au Congrès d'approuver des ouvertures de crédits de près de 13 milliards de dollars pour intensifier les opérations militaires au Viet-Nam du Sud. Le Gouvernement des Etats-Unis n'accepte pas de reconnaître le Front national de libération comme l'authentique représentant de la population du Viet-Nam du Sud et d'engager des pourparlers avec lui. Au lieu de mettre un terme, définitivement et sans condition, à leurs raids pirates contre le territoire de la République démocratique du Viet-Nam, les Etats-Unis ont accompagné l'arrêt provisoire de ces raids d'exigences équivalant à un ultimatum adressé à la République démocratique du Viet-Nam. La reprise des bombardements barbares de la République démocratique du Viet-Nam par l'aviation américaine a mis en lumière, aux yeux du monde entier, l'hypocrisie de la prétendue offensive de paix des Etats-Unis. Cette reprise des bombardements aériens a compliqué davantage encore la situation internationale.

"Tout cela montre que les actes des Etats-Unis d'Amérique sont en flagrante contradiction avec les déclarations sur leur désir de parvenir à un règlement politique au Viet-Nam.

"It is high time that those circles in the United States which are responsible for the war against the Viet-Nameese people should realize that the United States aggression in Viet-Nam is not only a shameful, but also a hopeless undertaking. The Viet-Nameese people are determined to defend their fatherland and its freedom and independence. In their just and heroic struggle they will continue to receive the help and support of the Soviet Union and the sister socialist countries, and all the progressive, peace-loving forces of the world will be on their side."

109. My delegation again deems it necessary to emphasize that it objects to the convening of the Security Council for the purpose of discussing the Viet-Nameese question and protests against the inclusion of this question in the Council's agenda. The Soviet Union, as everyone knows, supports the just position of the Government of the Democratic Republic of Viet-Nam that the Viet-Nameese question should be settled in the context of the Geneva Agreements. It is clear that the United States proposal that the question of Viet-Nam should be considered in the Security Council is not aimed at a genuine settlement of that question but is simply a diversionary manoeuvre designed to conceal, behind talk of a settlement in Viet-Nam, the steps which the United States is taking to expand its war of aggression.

110. The PRESIDENT (translated from French): I have no more speakers on my list. During his remarks, the representative of Jordan mentioned the possibility of deferring the decision on the question of the adoption of the agenda. That proposal was supported by the representatives of Mali and Nigeria. Moreover, a similar proposal, or at least one along the same lines, was made by the representative of Uganda. In the circumstances, I should like to ask the representative of Jordan if he wishes to submit a formal motion for adjournment and, if so, whether he could indicate until what date he proposes that the meeting should be adjourned.

111. Mr. SADI (Jordan): I regret that I did not make myself specific when I referred to my proposal to postpone the voting on the adoption of the agenda. Since I have this opportunity, I should like to supplement my first statement by saying again that I formally propose that the voting on the adoption of the agenda be postponed at least until tomorrow afternoon. I have no formal objection to a later date for the postponement.

112. The PRESIDENT (translated from French): The representative of Jordan has just made a formal proposal that the decision on placing the item in question on the agenda should be adjourned until 3 p.m. tomorrow. If I hear no objections, I shall take it that the Council adopts this motion.

*It was so decided.*

*The meeting rose at 6 p.m.*

"Il est grand temps que les milieux politiques des Etats-Unis qui portent la responsabilité de la guerre déclenchée contre le peuple vietnamien comprennent que l'agression américaine au Viet-Nam est une entreprise tout aussi vaine qu'odieuse. Le peuple vietnamien est résolu à défendre sa patrie, sa liberté et son indépendance. Il continuera, dans sa lutte juste et héroïque, de recevoir l'aide et l'appui de l'Union soviétique, des pays socialistes frères, de sentir la solidarité de toutes les forces mondiales du progrès et de la paix."

109. La délégation soviétique juge à nouveau nécessaire de réitérer son opposition à la convocation du Conseil de sécurité aux fins d'examen de la question du Viet-Nam et se prononce contre l'inscription de cette question à l'ordre du jour du Conseil. L'Union soviétique, comme chacun sait, soutient la juste position du Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam selon laquelle la question du Viet-Nam doit être résolue dans le cadre des Accords de Genève. Il est clair que la proposition des Etats-Unis tendant à examiner la question du Viet-Nam au Conseil de sécurité n'a pas pour but un règlement véritable de cette question, et qu'il ne s'agit là que d'une manœuvre de diversion destinée à dissimuler derrière des paroles creuses sur le règlement du problème vietnamien les mesures prises par les Etats-Unis d'Amérique pour étendre la guerre d'agression.

110. Le PRESIDENT: La liste des orateurs est épuisée. Au cours des remarques qu'il a faites, le représentant de la Jordanie a mentionné la possibilité de reporter à plus tard la décision sur la question de l'adoption de l'ordre du jour. Cette proposition a été appuyée par les représentants du Mali et du Nigéria. D'ailleurs, une proposition similaire, outout au moins dans les mêmes lignes, a été faite par le représentant de l'Ouganda. Dans ces conditions, le Président voudrait demander au représentant de la Jordanie s'il entend soumettre une motion formelle d'ajournement et, dans l'affirmative, ne pourrait-il indiquer jusqu'à quelle date il se propose d'ajourner la séance?

111. M. SADI (Jordanie) [traduit de l'anglais]: Je regrette de n'avoir pas été plus précis lorsque j'ai proposé de différer le vote sur l'adoption de l'ordre du jour. Puisque j'en ai l'occasion, je voudrais compléter ma première déclaration en disant de nouveau que je propose formellement que le vote sur l'adoption de l'ordre du jour soit renvoyé à demain après-midi au plus tôt. Je ne verrais aucune objection à ce que l'on renvoie ce vote à une date plus éloignée.

112. Le PRESIDENT: Le représentant de la Jordanie vient de proposer formellement que la décision sur l'inscription de la question à l'ordre du jour soit ajournée jusqu'à demain après-midi 15 heures. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil adopte cette motion.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 18 heures.*